

La Voix des Travailleurs

de Bretagne et de l'Ouest ("Le Messager Syndical" et "L'Effort" réunis)
Organe des Syndicats de Travailleurs Chrétiens des Unions Régionales de l'Ouest et de Bretagne et Maine
(LOIRE-INFERIEURE, MAINE-ET-LOIRE, VENDEE, VIENNE, DEUX-SEVRES. — ILLE-ET-VILAINE, MORBIHAN, FINISTERE, COTES-DU-NORD, MAYENNE)

TELEPHONES :
Nantes 120.71
Bennes 30.07

ADMINISTRATION ET REDACTION :
Nantes : 10, Rue de Bel-Air
Bennes : 7, rue de Corbin

Les manuscrits non insérés
ne sont pas rendus

ABONNEMENT ANNUEL :
Syndiqués : 2 fr. ; Soutien : à partir de 10 fr. ; Etranger : 15 fr.

Compte Chèques-Postaux 208-73 - Nantes
Union Nantaise Syndicats des Travailleurs Chrétiens
10, Rue de Bel-Air. — NANTES

Notre position en face de l'unité syndicale

Nous assistons, depuis quelque temps, à une campagne intense menée par les syndicats révolutionnaires en faveur de ce qu'ils appellent : l'UNITÉ SYNDICALE.

Ce problème de l'unification des syndicats Cégétistes et Unitaires n'est pas nouveau. Il existe depuis que les deux organisations sont créées.

Ce qui est nouveau, c'est l'opiniâtreté avec laquelle la C. G. T. U. s'efforce d'aboutir à un résultat rapide.

Il semble que le temps presse, que des raisons inavouées obligent à agir sans délai.

La C. G. T. n'est pas pressée de répondre aux avances qui lui sont faites et sous lesquelles elle devine un piège. C'est pourquoi elle repousse toute idée d'urgence qui l'empêcherait de prendre des garanties.

Cependant, l'origine politique de la campagne actuelle semblerait devoir unir les deux centrales syndicales révolutionnaires : n'est-ce pas au lendemain du « 6 Février » que remonte la mystique présente de l'Unité ?

Mais laissons faire les deux C. G. T. Après plus ou moins de marchandages elles finiront peut-être par s'entendre. C'est alors qu'elles viendront nous reprocher (elle le font déjà) d'empêcher la réalisation de l'unité des travailleurs, de créer la division parmi la classe ouvrière. CE QUI EST FAUX !

Sans doute, l'union des travailleurs leur donnerait une puissance formidable, les rendant capables d'imposer aux employeurs la reconnaissance intégrale des droits ouvriers. CE SERAIT L'IDEAL !

Mais, pour qu'une unité durable puisse se réaliser, il faudrait que tous les travailleurs aient un idéal commun, une doctrine commune, ce qui n'existe pas actuellement.

LES TRAVAILLEURS SONT DIVISES par leurs différences de conception, de doctrine, de méthodes d'action.

Les syndicalistes révolutionnaires n'ont en vue que la main-mise de l'Etat sur : l'individu, la famille, la propriété, l'économie politique. Ils veulent la lutte des classes !

Les travailleurs non révolutionnaires veulent, avec nous, la limitation du rôle de l'Etat à la protection : du citoyen, de sa famille, de ses libertés. Ils veulent le vrai syndicalisme et la collaboration des classes !

Ces diversités de doctrines rendent absolument impossible la réalisation de l'UNITÉ SYNDICALE ORGANIQUE. Si, par impossible, elle SE REALISAIT MALGRÉ CES DIVERGENCES FONDAMENTALES, ELLE SE FERAIT DANS L'EQUIVOQUE ET NE POURRAIT DURER.

L'histoire est là pour prouver que bien des fois déjà cette utopie a tenté les hommes. Qu'en est-il résulté ?

En 1902, au Congrès de Montpellier, la C. G. T. s'est trouvée constituée à peu près comme elle s'est maintenue jusque vers 1918.

La lutte entre politiques et syndicalistes a cessé dès que s'est réalisée l'unification de la C. G. T. Mais immédiatement cette lutte a été remplacée par celle entre MINORITAIRES et MAJORITAIRES qui a abouti à la SÉSSION de 1921.

Si donc les révolutionnaires ne peuvent pas s'entendre entre eux, comment pourraient-ils le faire avec ceux qui sont séparés de leurs méthodes d'action, comme de leur doctrine, par toute la distance d'une erreur à un idéal sublime, le seul qui puisse jamais faire l'unité si tous les hommes voulaient l'admettre, et que nous appelons, nous, LA VERITE !

Mais les syndicalistes révolutionnaires n'en veulent pas et ils vont jusqu'au bout de leur égarement quand ils écrivent : « L'unité syndicale doit se reconstruire sur la base des principes révolutionnaires de la lutte des classes ». (« Le Peuple », du 3 octobre 1934, et « L'Humanité », du 2 octobre 1934).

EN QUOI ILS ONT TORT !

La politique a, de tous temps, divisé les ouvriers. « Il nous est facile de constater que chaque fois qu'un parti politique, quel qu'il soit, s'implante dans le syndicalisme, il entraîne la division des forces qui le composent ». (« Le Syndicaliste », organe cégétiste, du mois d'octobre 1934).

Dès lors, notre devoir n'est tout tracé, à nous ouvriers organisés professionnellement. N'OUS NE POUVONS ACCEPTER, SOUS AUCUN PRETEXTE, DE FAIRE DE LA POLITIQUE DANS LE SYNDICAT.

« Mais, disent les révolutionnaires, le Fascisme menace la classe ouvrière et la liberté syndicale. Il faut bien que les syndicats se défendent. Et c'est pourquoi nous déclarons : Seule l'unité syndicale sauvera le monde du Fascisme et de la guerre ». (« Humanité », du 2 octobre 1934, et « Peuple », du 3 octobre 1934).

Nous répondons, nous, syndiqués chrétiens : « Il nous reste, en tant que citoyens, la liberté d'aider le parti politique qui peut avoir nos préférences, pour y mener l'action politique que nous pouvons juger indispensable ; mais, et tant que syndiqués, nous nous interdisons formellement d'introduire la politique là où elle n'a rien à voir, c'est-à-dire au sein des organisations syndicales qui doivent rester indépendantes de toute politique, bonne ou mauvaise.

Faut-il donc abandonner le beau rêve de l'entente ouvrière ? NON ! Nous approuvons « LE BATIMENT SYNDICALISTE », organe cégétiste, quand il déclare en octobre 1934 : « Nous ne voulons pas d'une unité de façade qui cacherait une désunion intérieure ».

Nous déclarons ne pas vouloir perdre notre temps à poursuivre une caricature d'unité endue impossible par les différences de conceptions et d'action syndicales. Mais, en agissant ainsi, nous ne brisons pas une UNITÉ QUI N'EXISTE PAS.

Nous apportons, à contraire, la seule vraie formule d'union pour l'action syndicale, un formule qui a fait ses preuves : la formation des CARTELS INTERSYNDICAUX.

L'UNITÉ organique n'est donc PAS INDISPENSABLE puisqu'il existe une formule qui permet l'union des efforts de syndicats de tendances très diverses, se rassemblant pour attendre des buts bien définis.

Sans doute, cette entente n'est que provisoire. Mais elle peut se renouveler chaque fois que les intérêts ouvriers sont menacés. Et elle permet aux syndiqués de rester dans leurs organisations respectives pour y travailler suivant leur conception au bonheur de la classe ouvrière tout entière.

LA SEULE UNION POSSIBLE EST LA :
DES CARTELS SYNDICAUX AYANT DES BUTS PRECIS
RESPECTANT LES CONVICTIONS
ILS SONT SUFFISANTS, ILS VALENT MIEUX QU'UNE
UNITÉ IRRÉALISABLE



Les Catherinettes des Syndicats Professionnels du « Griffon » de Rennes, entourées de quelques-unes de leurs compagnes

SYNDICALISME CHRÉTIEN ET ORGANISATION CORPORATIVE

Au cours de sa 54^e session le Comité National a approuvé la résolution ci-après élaborée par le Bureau Confédéral lors de sa réunion du 10 octobre :

Le Bureau de la C.F.T.C., se référant aux décisions prises par le XV^e Congrès National et à la déclaration votée par ce congrès sur le Syndicalisme Chrétien et l'Organisation Corporative, demande aux organisations confédérées de tenir compte des observations et des directions suivantes :

1^o de la nécessité de donner au travail, dans l'Economie, la place qui lui revient comme seul élément actif de la production ;
2^o de la nécessité de donner à l'homme la possibilité de travailler et d'obtenir par le travail, consciencieusement accompli, un standard de vie qui lui permette d'obéir à tous ses devoirs d'être humain.

Ces buts ne seront d'ailleurs atteints que si, par la réforme des mœurs et une formation spéciale, on prépare les hommes qui devront réaliser les réformes utiles et prendre les responsabilités qu'elles imposeront. Cette préparation des esprits et cette éducation des caractères ne sauraient d'ailleurs s'envisager que dans un régime de liberté qui donne pleine possibilité d'essor aux élites, quelle qu'en soit l'origine.

Le Bureau Confédéral estime, au surplus, que la reconstruction économique ne peut être poursuivie qu'après une étude approfondie et que par des réformes prudentes et progressives. Elle ne saurait donc être livrée à des improvisations ni à des initiatives insuffisamment préparées, même dans la crainte d'un renversement inopiné et brutal de l'ordre actuellement établi.

Cette prudence est justifiée par la nature même des tentatives d'organisation corporative qui sont poursuivies dans divers pays, et qui ne présentent ni la précision, ni le développement suffisants pour être considérées comme un fait acquis d'ordre social et économique.

Ces tentatives ont d'ailleurs été inspirées ou motivées bien plus par des raisons ou des nécessités d'ordre politique que par des principes ou une ferme doctrine sociale et économique. Elles ont, de plus, donné lieu à certains actes de violence et de spoliation pour lesquels la raison d'Etat ne paraît pas constituer une justification suffisante.

Le Bureau Confédéral n'entend donc pas se laisser gagner par une

impatience fâcheuse qui enlèverait à l'étude et à la réalisation progressive et ordonnée des réformes nécessaires toute l'efficacité désirable.

Il a confié à une Commission spéciale le soin d'établir le programme des études à entreprendre et de procéder, en prenant tous les avis et conseils utiles, à la préparation de tous projets ou réformes d'ordre législatif qu'elle reconnaîtrait utiles. Le programme des études et des réalisations à envisager sera publié prochainement à la connaissance des organisations confédérées.

Afin de conserver au travail qui sera ainsi poursuivi et dont les résultats, sauf cas d'urgence, seront soumis au prochain Congrès Confédéral, la sérénité et la prudence indispensables, le Bureau Confédéral demande aux militants et plus particulièrement aux rédacteurs de journaux confédéraux de cesser ou d'éviter toute polémique sur les divers points de ce programme (tant que la position de la C.F.T.C. ne sera pas nettement précisée).

Amis Syndiqués,
Votre journal est une
lourde charge
pour votre Syndicat
Payez-le vous-mêmes

L'exemple des humbles

UN LOT BIEN PLACE

Faut-il avoir connu la misère pour être véritablement secourable aux malheureux ? C'était l'avis de Virgile qui a mis sur les lèvres de la reine Didon, recevant Enée naufragé, un si émouvant aveu de ses propres souffrances qui l'inclinent à l'accueillir : « Haud ignara mali miseris succurre-re disco ».

Ainsi, deux pensionnaires des Petites Sœurs des Pauvres, de la rue de Picpus, ayant mis en commun leurs petites économies pour acheter un billet de la Loterie Nationale, ont gagné 500.000 fr. ; croyez-vous que, eux, qui n'ont rien, tout théoriquement ?... Bon pour les gagnants fortunés ! Ces deux pauvres ont commencé par donner un petit billet bleu à chacun des autres 300 pensionnaires de l'asile et à doter celui-ci d'un vrai capital... Du reste, l'un d'eux, Alexandre Chevalier, ne demande qu'à y demeurer : « Même sans rien pour moi... dit-il. Je ne songe plus qu'à faire un peu de bien. Ma femme est morte, ma fille aussi. A mon âge — j'ai quatre-vingt ans — que faire de mieux que de voir les autres contents !... »

Et cette parole n'est-elle pas aussi belle que le vers du grand poète latin ?

La catastrophe de Saint-Pierre-la-Palud évoquée à la Chambre

M. Peissel (Rhône) évoque la catastrophe minière de Saint-Pierre-la-Palud : 31 mineurs furent asphyxiés ; des sauveteurs tentèrent en vain de leur porter secours ; malgré des masques à gaz plusieurs furent victimes de leur dévouement ; le Député du Rhône leur rend hommage (appl.).

M. Peissel remarque qu'il n'y avait dans la mine aucun signal d'avertissement en cas de danger ; les tuyaux d'aération d'air étaient crevés ; toute mine doit disposer, d'après la loi, d'appareils d'extinction, il n'y en avait pas ; six jours après l'incendie, les sauveteurs trouverent un seul mineur encore en vie ; la catastrophe a fait 58 orphelins, les secours aux familles doivent être donnés largement.

« Le contrôle des mines devrait prendre les mesures nécessaires pour éviter le retour de telles catastrophes, ce sont des malheurs qu'on peut éviter (appl.). »

M. Roy, ministre des Travaux Publics, répond sans tarder à M. Peissel pour s'associer à l'hommage rendu aux sauveteurs (appl.) ; des instructions ont été données pour que l'on revienne sur de mauvaises habitudes de négligence parce que les mines ne sont pas grisouteuses.

« Par ailleurs, on ne se servira plus que de lampes électriques au lieu de lampes à feu nu ; la Compagnie fait le nécessaire pour secourir les familles. Si elle manquait à ses obligations, le ministre ne le tolérerait pas. »

(Les Journaux).

SANS COMMENTAIRES, de peur de froisser tous ceux, et ils sont nombreux, qui nous disent que nous nous plaisons à exciter les travailleurs contre les patrons.

Le nouveau timbre antituberculeux

« CALMETTE, SAUVEUR DES TOUT-PETITS »

Sous le haut patronage de M. le Président de la République, et de M. le Ministre de la Santé Publique et de l'Education Physique, la 8^e campagne Nationale du Timbre Antituberculeux « Calmette, Sauveur des Tout-Petits » s'ouvrira le 25 novembre, dans tous les départements et les colonies.

Pour préserver l'enfance contre la Tuberculose et sauver les tuberculeux :

ACHETEZ TOUS LA NOUVELLE VIGNETTE

Quelques réflexions sur la cherté de la viande

Ce n'est pas sans surprise que j'ai lu dans les journaux les conclusions tirées du rapport de MM. Herriot et Tardieu au sujet du coût de la viande.

« La viande est chère parce que le consommateur ne sait pas acheter. C'est sa faute ! »

Si je m'attendais à quelque chose, ce n'était certainement pas à celle-là.

Il est pourtant assez clair que si la viande est chère, ceux qui plantent dans les hautes situations de notre société en sont pour quelque chose.

D'abord, si la femme restait chez elle, au lieu d'être obligée de travailler au dehors, elle aurait peut-être plus de temps pour faire la cuisine.

A la place du bifteck, viande de qualité supérieure, cuit en vitesse, le mari aurait peut-être plus de satisfaction à goûter un bon ragout ou un bon pot au feu. Par conséquent, le boucher vendrait les morceaux inférieurs de ses bêtes et ne serait pas obligé de les donner à vil prix, sinon d'en faire part à ses chiens, comme je pourrais en citer. D'où, prenant une part de ses bé-

Le Comité de défense laïque contre les Syndicats chrétiens

Une tournée théâtrale est actuellement organisée en Bretagne, par la troupe SEDILLOT, sous le patronage du Comité de Défense laïque.

Son répertoire comprend, entre autres pièces, « Mon royaume n'est pas de ce monde ».

Les Syndicats Chrétiens y sont attaqués et injuriés de la façon la plus grossière, et la plus mensongère. L'auteur de ce pamphlet ne craint pas de les accuser de trahir les intérêts des ouvriers qu'ils ont pour but de défendre.

Selon lui, les Syndicats Chrétiens ne seraient que des instruments consciemment vendus aux industriels et commerçants et dont ceux-ci se serviraient pour étouffer les plus légitimes revendications ouvrières.

Le Conseil de l'Union Régionale des Syndicats Chrétiens de Bretagne et du Maine (C.F.T.C.), estime de son devoir de protester — bien que des allégations aussi outrancières ne sauraient obtenir aucun crédit, non seulement près du public en général, mais également près des adversaires de bonne foi, lesquels ont reconnu officiellement en maintes circonstances, leur parfaite loyauté — contre une pareille manifestation de haine sectaire à l'égard des Syndicats Chrétiens.

Il déplore également que ceux-là même qui se prétendent les seuls défenseurs des travailleurs permettent que l'on essaie ainsi de semer la division parmi les forces syndicales au moyen de dénigractions aussi fausses et aussi indignes.

Il tient en outre à dégager toute responsabilité pour le cas où des événements aussi graves que ceux qui se sont déroulés à Landerneau, viendraient à se produire à l'occasion de cette campagne, laquelle ne saurait continuer plus longtemps, dans l'intérêt de l'union que les circonstances graves que nous traversons, imposent à tous les citoyens.

Il décide d'adresser cette protestation aux organisateurs et aux Pouvoirs Publics, en leur demandant de mettre fin à cette odieuse manifestation.

(Rennes, le 2 décembre 1934).

Hier, aux Sables d'Olonne, une jeune fille de 22 ans a trouvé la mort en se rendant à une journée sociale pour y puiser des enseignements susceptibles de l'aider dans son rôle de secrétaire de Syndicat, à mieux servir ses camarades de travail. Nous, refuserons-nous TROIS FRANCS à notre journal pour le même idéal ?

nécesses sur des quartiers de deuxième choix, il pourrait peut-être faire une petite baisse sur la viande de premier choix.

Qu'a-t-on fait pour que la ménagère reste à la maison ? MM. Herriot et Tardieu oublient de nous le dire.

Qu'ont-ils fait de plus pour empêcher les bénéfices scandaleux de certains commerçants ? Qu'ont-ils fait pour que la viande achetée sur pied 3 francs le kilo ne soit vendue 10 et 12 francs dans les bas morceaux et 20 à 24 francs dans les morceaux à rôti ? L'affichage des prix — inexistant, — l'étonné du poids sur un bordereau — inapplicable — et puis... et puis après qu'est-ce que cela peut faire... tant que certaines gens voudront faire fortune en dix ans ?

C'est une réforme des mœurs ; c'est l'assainissement de la société qu'il faut, et le coût de la vie baissera tout seul.

Sténo-Gazette

— Une importante réunion est organisée par l'Union Syndicale des Paysans de la Vendée et la Fédération Française des Travailleurs de la Terre, à Legé (Loire-Inférieure), le dimanche 9 décembre, avec le concours de M. J. Sautier, président de la F.F.T.T. et Jules Zirnheld, Secrétaire Général de la F.F.T.T. et Président de la C.F.T.C.

— Les Travailleurs Chrétiens de la Pharmacie et de la Droguerie continuent leurs efforts pour mettre sur pied leur Maison de Retraite. S'adresser à R. Girard, 8, rue Cadet, Paris (9^e).

— Le Ministre de l'Intérieur vient d'adresser aux Préfets une circulaire prescrivant que les fonctionnaires ne doivent pas avoir d'activité rémunérée étrangère à leur emploi. D'accord. Mais tous les fonctionnaires peuvent-ils gagner leur vie de par leur seule « fonction » ?

— Il vient de paraître, aux Editions de l'« Education Intégrale » (3 bis, rue de la Sablière, Paris, 14^e), un livre qui vient à son heure : Le Jeune homme riche. L'auteur, Edouard Montier, connaît admirablement les milieux de jeunes, fréquentant les jeunes bourgeois comme les jeunes prolétaires. Il a senti tous les devoirs des premiers envers les seconds, et il les expose familièrement au cours de ces pages, que tous les jeunes auront profité à lire.

— Nouveau livre recommandé : Essai d'orientation sociale, par le R.P. Rigaux, l'auteur de l'« Equipement social des jeunes. Livre plein d'idées et d'actions, où quelques problèmes de l'action dans tous les temps sont abordés d'une façon neuve. (Spes, 7 fr. 50).

— Le Congrès de l'Union Nationale des Syndicats professionnels féminins, dit de l'Abbaye, a eu lieu les 30 novembre, 1^{er} et 2 décembre. La séance de clôture a été présidée par le Cardinal Verdier.

— A l'ouverture de la session du Conseil National Economique, le 30 novembre, M. Flandin, Président du Conseil des Ministres, a prononcé un important discours au cours duquel il a préconisé les conventions collectives de Travail. Verrons-nous enfin se réaliser nos vœux ?

— Le V^e Congrès National des Caisse Familiales d'Assurances Sociales s'est tenu à Paris, les 26 et 27 novembre. Les effectifs atteignent actuellement 700.000 membres. Recettes : 93 millions ; dépenses : 80 millions.

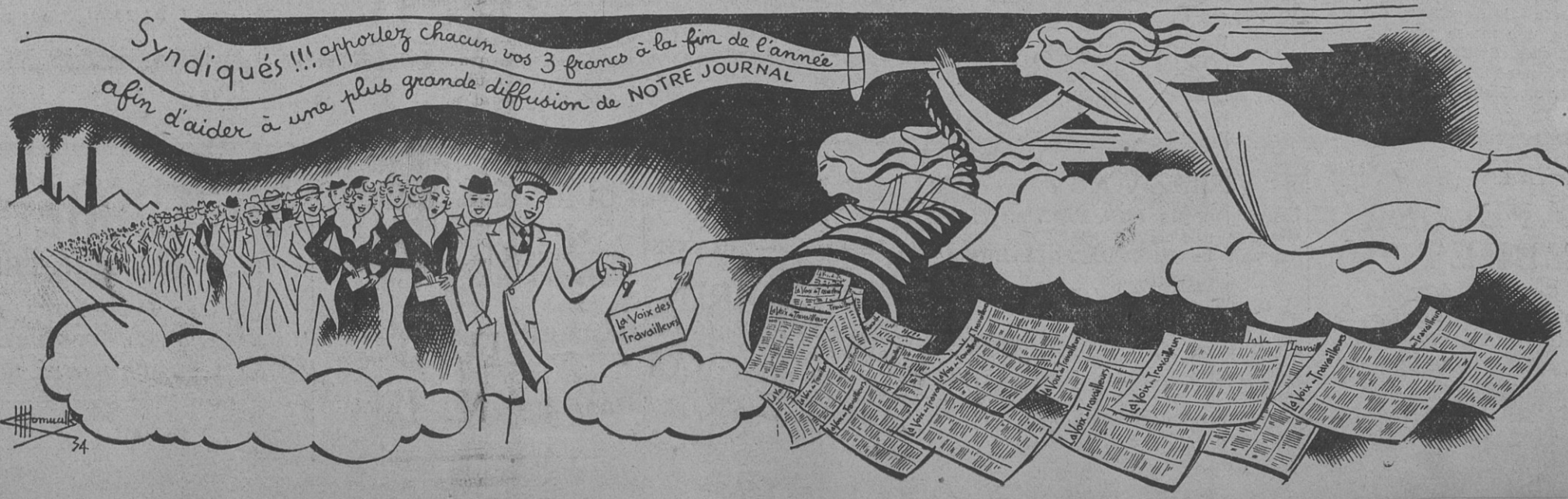
— Le dimanche 25 novembre a été inaugurée, à Paris, rue de l'Ourcq, sous la présidence du Cardinal Verdier, la « Maison de l'Ouvrière », réalisation permise par l'effort combiné de syndicalistes chrétiens appartenant aux organisations de la rue Cadet et de la rue du Cherche-Midi.

— Au cours de vos soirées d'hiver, utilisez les disques syndicalistes Lumen. Chantez les chansons du Barde du Nord, Joseph Declercq.

Dernier avis aux Secrétaires de Mairie

Voir les articles en 4^e et 5^e pages :

FORMATION D'UN SYNDICAT EN LOIRE-INFERIEURE. — SYNDICAT DES SECRETAIRES DE MAIRIE de la VENDEE.



Un beau succès d'homme dans le Nord

Le jeune Syndicat des Employés et Dames employées de Dunkerque présenté le 4 novembre, un candidat à une élection prud'homale partielle, Emile Dechaene.

cinq ans, et environ 100 voix de plus que lors de sa première candidature, deux ans auparavant.

Au second tour, le 11 novembre, Emile Dechaene a été brillamment élu par 291 voix contre 279 à son concurrent, et devient le premier Conseiller prud'homme cégétiste de Dunkerque.

Résultat encourageant pour le Syndicat Chrétien, qui reçoit ainsi du corps électoral une éclatante approbation de sa doctrine et récolte le fruit de son activité professionnelle. Félicitations à nos camarades de Dunkerque.

Les "EFFORTS" de l'Union Régionale de Bretagne et du Maine

Réunion du Conseil de l'U. R. de Bretagne et du Maine

Le Conseil de l'U. R. a tenu sa réunion statutaire le dimanche 2 décembre.

Parmi les questions inscrites à l'ordre du jour, il en était de très importantes qui méritaient une attention toute spéciale de la part des délégués et ceux-ci ne se dérobèrent pas à la tâche qui leur était ainsi assignée.

Le temps nous faisant défaut aujourd'hui pour relater par le détail cette réunion, nous y reviendrons dans le prochain numéro de ce journal.

Disons seulement, que de l'exposé, par le Secrétaire, de l'activité déployée par les différents syndicats affiliés à l'U. R., depuis le Congrès de Quimper, en avril 1934, il ressort nettement que tout a été mis en œuvre pour que les intérêts tant matériels que moraux des syndiqués, soient sauvegardés et ceci par les diverses professions : Habillement, textile, livre, métallurgie, marins-pêcheurs, banque et bureaux, bâtiment, chaussures, etc., etc.

La discussion qui suivit mit en valeur les différentes formes d'action utilisées par les syndicats et ce ne fut pas la partie la moins intéressante de cette réunion.

Puis, les diverses questions inscrites à l'ordre du jour furent étudiées tour à tour.

L'action syndicale et la propagande retinrent également l'attention des délégués qui prirent à ce sujet diverses décisions qui seront communiquées aux Syndicats.

Il fut évidemment question des incidents de Landerneau et de la campagne faite actuellement en Bretagne par le Comité de Défense laïque contre les Syndicats Chrétiens.

Un vœu fut adopté à ce sujet qu'on trouvera d'autre part.

On parla également du prochain Congrès. Celui-ci n'est pas encore définitivement fixé, mais le sera incessamment. Nous en aviserons les Syndicats en temps utile.

Parmi les questions diverses, il en est une qui fut l'occasion d'un échange de vues intéressant. Il s'agissait de la Caisse Confédérale de Défense professionnelle à laquelle tous les Syndicats sont d'ailleurs invités à adhérer.

Ce fut en somme une bonne réunion qui portera ses fruits. Nous en reparlerons.

L. G.

RENNES

CHEZ LES CHEMINOTS DU RESEAU BRETON

Nous avons eu la joie le 18 novembre de pouvoir nous réunir entre syndiqués professionnels de tous les points du R. B. Le camarade Grimault, de Rennes, fut le porte-parole énergique et optimiste de notre fédération Elat.

En effet, cette réunion commença par un exposé détaillé et précis de notre situation qui n'est pas très brillante pour l'avenir, mais non pas désespérée, comme le disait si bien le camarade Grimault. Tour à tour la question des décrets-lois, celle de la réorganisation des chemins de fer et aussi celle de l'unité furent soulevées. L'action éditoriale de notre fédération sur ces questions fut approuvée par tous nos amis. Un ordre du jour favorable à la Fédération fut adopté à l'unanimité.

Puis vinrent les questions locales d'avancement, de notes de fin d'année, du trafic de notre Réseau, des moyens à préconiser pour le rendre plus intense, etc.

La question trésorière fut abordée et je suis particulièrement heureux de dire un merci à tous nos receveurs, qu'ils soient de Carhaix, de Paimpol ou de Morlaix, pour leur exactitude.

Vers 3 heures, nous nous quittâmes en nous souhaitant un au revoir à l'année prochaine.

Camarades syndiqués professionnels du Réseau Breton, serons-nous les coudes et soyons persuadés que notre unité de vues et notre action syndicale nous donneront des jours heureux.

LAVANANT Georges, Trésorier Syndicat R. B.

Notre fête familiale intersyndicale

Ce dimanche 25 novembre 1934, pour les syndiqués chrétiens de Rennes, était prévue la fête familiale organisée par l'Union Locale des Syndicats Professionnels.

M. le Directeur de Notre-Dame-de-Trouailles ayant mis la Chapelle de l'Œuvre à la disposition des organisateurs, une messe aux intentions des syndiqués chrétiens y fut célébrée à 11 h. 30, par M. l'abbé Simonneau, aumônier diocésain des œuvres socia-

les ouvrières. L'assistance, d'une voix unanime, entonna divers chants de circonstance, ainsi que le *Credo*, entraînée en cela par M. Martin, que nous tenons à remercier.

M. l'aumônier, en une allocution fort goûtée, dit quelques mots sur la famille, faisant ressortir tout particulièrement les véritables buts qui s'y rattachent et commandant l'organisation professionnelle chrétienne pour la sauvegarde du foyer.

A l'issue de l'office divin, les Salons Gaby accueillirent tous les militants convaincus de la nécessité d'un contact fréquent. Les nombreux convives prirent donc place autour de tables heureusement garnies, afin d'apprécier l'excellent menu préparé par le traiteur Lecoq. Ici, pas de gêne ; c'est vraiment en famille que tout se passa, comme il se devait. Inutile de décrire l'ambiance : elle est connue de tous ceux qui sont animés de l'esprit qui nous est commun, c'est-à-dire parfaite.

A l'heure des toasts, Léon Grimault, notre très dévoué Secrétaire Général, qui présidait, se leva pour excuser M. Picoux, Président de l'Union Locale, retenu à Paris par les devoirs de sa charge, mais se déclarant de tout cœur avec ses camarades de Rennes. Il présenta aussi les excuses du Conseiller juridique de nos Syndicats Professionnels, M. le Bâtonnier Dubois, également retenu à l'extérieur par un mandat municipal. Après avoir remercié ses collaborateurs et tout le monde, — et s'être oublié lui-même — notre cher Grimault termina en faisant ressortir la nécessité de l'organisation syndicale, et surtout celle de son extension par un recrutement indispensable.

Des applaudissements nourris saluèrent le toast de notre ami, qui passa la parole à M. l'abbé Simonneau. Notre aumônier se déclara très heureux d'être à nos côtés, et surtout assura qu'il y serait en toute occasion, de façon à établir un lien étroit avec les Syndicats Chrétiens. Il se déclara complètement d'accord sur les conclusions de Léon Grimault, recommandant même la propagande permanente, afin d'accroître et réaliser au plus tôt le règne du Christ ouvrier sur tous les travailleurs.

Ce toast fut applaudi longuement et le mériteait. Puis A. Vallier prit la parole pour demander que soit acclamé Léon Grimault, objet d'une distinction confédérale lors du Congrès National de 1934, puisqu'il se vit attribuer le Prix Brellaz, décerné annuellement au meilleur militant.

Le Trésorier du Syndicat des Employés eut à peine terminé, que des acclamations vibrantes et enthousiastes et de vigoureux applaudissements prouvèrent l'estime en laquelle Grimault était tenu par tous, et démontrèrent que ce fait devait être cité en une telle circonstance.

Ensuite fut écoutée avec satisfaction l'audition des disques de la *Marche des Travailleurs Chrétiens* et du *Travail vainqueur* ; puis la salle fut évacuée pour permettre la préparation de la matinée récréative prévue.

Vers 15 h. 30, celle-ci commença, se déroulant sans heurt. Furent applaudis chaleureusement les divers artistes, interprétant un répertoire des plus variés. Nos remerciements vont à tous ceux qui surent intéresser l'auditoire, et notamment à Mme Mogueury et M. Lemesle, qui avaient bien voulu nous apporter leur estimé concours.

A la fin de la séance récréative, la tombola annoncée fut tirée et remporta un joli succès ; puis une sauterie animée et joyeuse suivit et continua jusqu'au repas du soir, où une soixantaine de convives se retrouvèrent devant un menu renouvelé. Après les monologues et chants d'usage, les familles, satisfaites d'une si agréable journée, se séparèrent fort tard dans la soirée.

La réussite complète de cette fête laisse présager pour l'avenir un nombre toujours croissant de Syndicats soucieux d'extérioriser leur saine vitalité.

JOYEUX-DRILLE.

SYNDICAT DU LIVRE (51^e SECTION)

Les permanences syndicales sont tenues régulièrement au siège, 7, rue de Corbin : le mercredi, de 18 à 19 heures ; le vendredi, de 14 à 15 heures ; le samedi, de 18 à 19 heures ; le deuxième dimanche du mois, de 10 à 11 heures.

Les statues de Gutenberg C'est en 1837 que les habitants de Mayence érigeaient un monument à Gutenberg, leur compatriote, avec l'argent recueilli dans toute l'Europe. Cette statue et les bas-reliefs sont l'œuvre du sculpteur Thorwaldsen ; Crozatier, de Paris, en fut le fondeur.

Voici dans quelles proportions l'Europe contribua à ce monument, élevé en mémoire de l'invention qui a été le plus puissant instrument de civilisation, et qui appartient à ce titre au monde entier :

L'Allemagne (à l'exception du grand duché de Hesse), réunit 13.400 francs ; la France, 2.075 fr. ; l'Italie, 500 fr. ;

la Russie, 1.175 fr. ; l'Angleterre, 125 fr. ; la Belgique, 35 fr. ; la Hongrie, 25 fr. ; la Suisse, 20 fr. ; le grand-duché de Hesse, 2.900 fr. ; enfin, les habitants de Mayence réunirent 26.367 francs.

Le 24 juin 1840, Strasbourg éleva une nouvelle statue à la gloire de Gutenberg ; on se rappelle que c'est dans cette ville qu'il procéda à ses premiers essais.

La Calence

C'est le nom qu'en l'imprimerie On donne au chômage, fatal A ceux qui n'ont pour capital Que leurs bras et leur industrie.

Calence !... Oh ! nous te maudissons ! Par toi le pain manque à la huche Et l'on sanglote dans la ruche Naguère pleine de chansons !

Dans l'atelier, la face blême, Errent les types désecurés ; Il en est là qui sont navrés ; Manger, pour eux est un problème !

D'autres songent avec effroi Que le jour du terme s'approche, Qu'ils n'ont que le vide en leur poche, Et qu'il leur faut faire, et qu'il leur faut froid.

D'aucuns, imitant l'hirondelle, Aux amis ont fait leurs adieux ; Ils vont chercher d'autres lieux Une existence moins cruelle.

Tristes comme des jours sans pain, Les heures lentement s'écoulent... Dans leurs cerveaux, les couleurs toutes Des projets endiguant la faim... [lent

Surtout ce rêve mirifique !... Frères, est-il un seul de vous Qui n'ait fait le songe si doux De quitter l'art typographique ?...

Mais quand la calence prend fin, Quand le travail, manne céleste, Nous rend un instant la main leste, Adieux, projets du lendemain !...

Aussi la mort, que rien ne lasse, Quand elle frappe dans nos rangs, Nous voit presque toujours errants A la recherche d'une casse !...

(La Musette, mars 1884).

EUGÈNE PARIS.

SYNDICATS FEMININS DU GRIFFON

9, rue du Griffon

Fête de Sainte-Catherine

Fixée au dimanche 18 novembre, notre fête de Sainte-Catherine obtint, comme les années précédentes, un très beau succès.

Dès 7 h. 1/2, la messe, célébrée dans la si accueillante chapelle du Griffon, groupe environ 150 jeunes filles. M. le Vicaire général Coupel, qui a bien voulu accepter la présidence de cette journée, y prend la parole. D'après le texte évangélique « Jésus croissait en âge et en sagesse devant Dieu et devant les hommes », il montre le rôle de la jeune chrétienne grandissant, chaque jour elle aussi, en âge, en sagesse et en vertu, et faisant rayonner son Christ près de ses compagnes ignorantes de la divine Lumière. Comme cette héroïque Vierge, prêtre d'être mariée en 1793, qu'elle puisse répéter : « Quand on a un grand nom, il faut savoir le porter ».

L'après-midi, réunion générale dans la Salle des Fêtes de l'Institution St-Martin.

A 3 h. 1/2, nos Catherinettes sont coiffées de la symbolique bonnet de tulle à rubans jaune et vert, qui vous sied à ravir, Mesdemoiselles !... Un sourire au photographe ? C'est fait !... Demain vos aimables physiognomies illustreront nos quotidiens !...

4 heures : la salle est pleine ! M. le Vicaire général Coupel préside, assisté de MM. les Chanoines Lagrée, Brassier, et de M. l'abbé Tanvet, aumônier du Griffon. Quelques membres des Syndicats Masculins se sont joints à nous : c'est une vraie fête de famille !

L'orchestre attaque les premières mesures et la Marche Syndicale, si entraînante, est chantée à l'unisson.

Mlle Marie Brehu, violoniste, joue avec âme deux morceaux de son répertoire varié, accompagnée par la jeune pianiste Yvonne Le Lay, toutes deux premiers prix du Conservatoire, et déjà célèbres.

Lecture est ensuite faite du Palmarès, éloquent par ses chiffres qui montrent tout le beau travail accompli au cours de cette année par les professeurs et les élèves. Les applaudissements ne leur sont pas ménagés et ils se renouvellent lors de la distribution des récompenses aux premières lauréates.

Les jeunes actrices de la troupe du Griffon nous donnent un drame social : « Ça suit ! », ouvrage couronné en mémoire de l'invention qui a été le plus puissant instrument de civilisation, et qui appartient à ce titre au monde entier :

L'Allemagne (à l'exception du grand duché de Hesse), réunit 13.400 francs ; la France, 2.075 fr. ; l'Italie, 500 fr. ;

la Russie, 1.175 fr. ; l'Angleterre, 125 fr. ; la Belgique, 35 fr. ; la Hongrie, 25 fr. ; la Suisse, 20 fr. ; le grand-duché de Hesse, 2.900 fr. ; enfin, les habitants de Mayence réunirent 26.367 francs.

Le 24 juin 1840, Strasbourg éleva une nouvelle statue à la gloire de Gutenberg ; on se rappelle que c'est dans cette ville qu'il procéda à ses premiers essais.

A l'issue de l'office divin, les Salons Gaby accueillirent tous les militants convaincus de la nécessité d'un contact fréquent. Les nombreux convives prirent donc place autour de tables heureusement garnies, afin d'apprécier l'excellent menu préparé par le traiteur Lecoq. Ici, pas de gêne ; c'est vraiment en famille que tout se passa, comme il se devait. Inutile de décrire l'ambiance : elle est connue de tous ceux qui sont animés de l'esprit qui nous est commun, c'est-à-dire parfaite.

A l'heure des toasts, Léon Grimault, notre très dévoué Secrétaire Général, qui présidait, se leva pour excuser M. Picoux, Président de l'Union Locale, retenu à Paris par les devoirs de sa charge, mais se déclarant de tout cœur avec ses camarades de Rennes. Il présenta aussi les excuses du Conseiller juridique de nos Syndicats Professionnels, M. le Bâtonnier Dubois, également retenu à l'extérieur par un mandat municipal. Après avoir remercié ses collaborateurs et tout le monde, — et s'être oublié lui-même — notre cher Grimault termina en faisant ressortir la nécessité de l'organisation syndicale, et surtout celle de son extension par un recrutement indispensable.

Des applaudissements nourris saluèrent le toast de notre ami, qui passa la parole à M. l'abbé Simonneau. Notre aumônier se déclara très heureux d'être à nos côtés, et surtout assura qu'il y serait en toute occasion, de façon à établir un lien étroit avec les Syndicats Chrétiens. Il se déclara complètement d'accord sur les conclusions de Léon Grimault, recommandant même la propagande permanente, afin d'accroître et réaliser au plus tôt le règne du Christ ouvrier sur tous les travailleurs.

Ce toast fut applaudi longuement et le mériteait. Puis A. Vallier prit la parole pour demander que soit acclamé Léon Grimault, objet d'une distinction confédérale lors du Congrès National de 1934, puisqu'il se vit attribuer le Prix Brellaz, décerné annuellement au meilleur militant.

Le Trésorier du Syndicat des Employés eut à peine terminé, que des acclamations vibrantes et enthousiastes et de vigoureux applaudissements prouvèrent l'estime en laquelle Grimault était tenu par tous, et démontrèrent que ce fait devait être cité en une telle circonstance.

Ensuite fut écoutée avec satisfaction l'audition des disques de la *Marche des Travailleurs Chrétiens* et du *Travail vainqueur* ; puis la salle fut évacuée pour permettre la préparation de la matinée récréative prévue.

Vers 15 h. 30, celle-ci commença, se déroulant sans heurt. Furent applaudis chaleureusement les divers artistes, interprétant un répertoire des plus variés. Nos remerciements vont à tous ceux qui surent intéresser l'auditoire, et notamment à Mme Mogueury et M. Lemesle, qui avaient bien voulu nous apporter leur estimé concours.

A la fin de la séance récréative, la tombola annoncée fut tirée et remporta un joli succès ; puis une sauterie animée et joyeuse suivit et continua jusqu'au repas du soir, où une soixantaine de convives se retrouvèrent devant un menu renouvelé. Après les monologues et chants d'usage, les familles, satisfaites d'une si agréable journée, se séparèrent fort tard dans la soirée.

La réussite complète de cette fête laisse présager pour l'avenir un nombre toujours croissant de Syndicats soucieux d'extérioriser leur saine vitalité.

JOYEUX-DRILLE.

SYNDICAT DU LIVRE (51^e SECTION)

Les permanences syndicales sont tenues régulièrement au siège, 7, rue de Corbin : le mercredi, de 18 à 19 heures ; le vendredi, de 14 à 15 heures ; le samedi, de 18 à 19 heures ; le deuxième dimanche du mois, de 10 à 11 heures.

Les statues de Gutenberg C'est en 1837 que les habitants de Mayence érigeaient un monument à Gutenberg, leur compatriote, avec l'argent recueilli dans toute l'Europe. Cette statue et les bas-reliefs sont l'œuvre du sculpteur Thorwaldsen ; Crozatier, de Paris, en fut le fondeur.

Voici dans quelles proportions l'Europe contribua à ce monument, élevé en mémoire de l'invention qui a été le plus puissant instrument de civilisation, et qui appartient à ce titre au monde entier :

L'Allemagne (à l'exception du grand duché de Hesse), réunit 13.400 francs ; la France, 2.075 fr. ; l'Italie, 500 fr. ;

la Russie, 1.175 fr. ; l'Angleterre, 125 fr. ; la Belgique, 35 fr. ; la Hongrie, 25 fr. ; la Suisse, 20 fr. ; le grand-duché de Hesse, 2.900 fr. ; enfin, les habitants de Mayence réunirent 26.367 francs.

Le 24 juin 1840, Strasbourg éleva une nouvelle statue à la gloire de Gutenberg ; on se rappelle que c'est dans cette ville qu'il procéda à ses premiers essais.

A l'issue de l'office divin, les Salons Gaby accueillirent tous les militants convaincus de la nécessité d'un contact fréquent. Les nombreux convives prirent donc place autour de tables heureusement garnies, afin d'apprécier l'excellent menu préparé par le traiteur Lecoq. Ici, pas de gêne ; c'est vraiment en famille que tout se passa, comme il se devait. Inutile de décrire l'ambiance : elle est connue de tous ceux qui sont animés de l'esprit qui nous est commun, c'est-à-dire parfaite.

A l'heure des toasts, Léon Grimault, notre très dévoué Secrétaire Général, qui présidait, se leva pour excuser M. Picoux, Président de l'Union Locale, retenu à Paris par les devoirs de sa charge, mais se déclarant de tout cœur avec ses camarades de Rennes. Il présenta aussi les excuses du Conseiller juridique de nos Syndicats Professionnels, M. le Bâtonnier Dubois, également retenu à l'extérieur par un mandat municipal. Après avoir remercié ses collaborateurs et tout le monde, — et s'être oublié lui-même — notre cher Grimault termina en faisant ressortir la nécessité de l'organisation syndicale, et surtout celle de son extension par un recrutement indispensable.

Des applaudissements nourris saluèrent le toast de notre ami, qui passa la parole à M. l'abbé Simonneau. Notre aumônier se déclara très heureux d'être à nos côtés, et surtout assura qu'il y serait en toute occasion, de façon à établir un lien étroit avec les Syndicats Chrétiens. Il se déclara complètement d'accord sur les conclusions de Léon Grimault, recommandant même la propagande permanente, afin d'accroître et réaliser au plus tôt le règne du Christ ouvrier sur tous les travailleurs.

Ce toast fut applaudi longuement et le mériteait. Puis A. Vallier prit la parole pour demander que soit acclamé Léon Grimault, objet d'une distinction confédérale lors du Congrès National de 1934, puisqu'il se vit attribuer le Prix Brellaz, décerné annuellement au meilleur militant.

Le Trésorier du Syndicat des Employés eut à peine terminé, que des acclamations vibrantes et enthousiastes et de vigoureux applaudissements prouvèrent l'estime en laquelle Grimault était tenu par tous, et démontrèrent que ce fait devait être cité en une telle circonstance.

Ensuite fut écoutée avec satisfaction l'audition des disques de la *Marche des Travailleurs Chrétiens* et du *Travail vainqueur* ; puis la salle fut évacuée pour permettre la préparation de la matinée récréative prévue.

Vers 15 h. 30, celle-ci commença, se déroulant sans heurt. Furent applaudis chaleureusement les divers artistes, interprétant un répertoire des plus variés. Nos remerciements vont à tous ceux qui surent intéresser l'auditoire, et notamment à Mme Mogueury et M. Lemesle, qui avaient bien voulu nous apporter leur estimé concours.

A la fin de la séance récréative, la tombola annoncée fut tirée et remporta un joli succès ; puis une sauterie animée et joyeuse suivit et continua jusqu'au repas du soir, où une soixantaine de convives se retrouvèrent devant un menu renouvelé. Après les monologues et chants d'usage, les familles, satisfaites d'une si agréable journée, se séparèrent fort tard dans la soirée.

La réussite complète de cette fête laisse présager pour l'avenir un nombre toujours croissant de Syndicats soucieux d'extérioriser leur saine vitalité.

JOYEUX-DRILLE.

la Russie, 1.175 fr. ; l'Angleterre, 125 fr. ; la Belgique, 35 fr. ; la Hongrie, 25 fr. ; la Suisse, 20 fr. ; le grand-duché de Hesse, 2.900 fr. ; enfin, les habitants de Mayence réunirent 26.367 francs.

Le 24 juin 1840, Strasbourg éleva une nouvelle statue à la gloire de Gutenberg ; on se rappelle que c'est dans cette ville qu'il procéda à ses premiers essais.

A l'issue de l'office divin, les Salons Gaby accueillirent tous les militants convaincus de la nécessité d'un contact fréquent. Les nombreux convives prirent donc place autour de tables heureusement garnies, afin d'apprécier l'excellent menu préparé par le traiteur Lecoq. Ici, pas de gêne ; c'est vraiment en famille que tout se passa, comme il se devait. Inutile de décrire l'ambiance : elle est connue de tous ceux qui sont animés de l'esprit qui nous est commun, c'est-à-dire parfaite.

A l'heure des toasts, Léon Grimault, notre très dévoué Secrétaire Général, qui présidait, se leva pour excuser M. Picoux, Président de l'Union Locale, retenu à Paris par les devoirs de sa charge, mais se déclarant de tout cœur avec ses camarades de Rennes. Il présenta aussi les excuses du Conseiller juridique de nos Syndicats Professionnels, M. le Bâtonnier Dubois, également retenu à l'extérieur par un mandat municipal. Après avoir remercié ses collaborateurs et tout le monde, — et s'être oublié lui-même — notre cher Grimault termina en faisant ressortir la nécessité de l'organisation syndicale, et surtout celle de son extension par un recrutement indispensable.

Des applaudissements nourris saluèrent le toast de notre ami, qui passa la parole à M. l'abbé Simonneau. Notre aumônier se déclara très heureux d'être à nos côtés, et surtout assura qu'il y serait en toute occasion, de façon à établir un lien étroit avec les Syndicats Chrétiens. Il se déclara complètement d'accord sur les conclusions de Léon Grimault, recommandant même la propagande permanente, afin d'accroître et réaliser au plus tôt le règne du Christ ouvrier sur tous les travailleurs.

Ce toast fut applaudi longuement et le mériteait. Puis A. Vallier prit la parole pour demander que soit acclamé Léon Grimault, objet d'une distinction confédérale lors du Congrès National de 1934, puisqu'il se vit attribuer le Prix Brellaz, décerné annuellement au meilleur militant.

Le Trésorier du Syndicat des Employés eut à peine terminé, que des acclamations vibrantes et enthousiastes et de vigoureux applaudissements prouvèrent l'estime en laquelle Grimault était tenu par tous, et démontrèrent que ce fait devait être cité en une telle circonstance.

Ensuite fut écoutée avec satisfaction l'audition des disques de la *Marche des Travailleurs Chrétiens* et du *Travail vainqueur* ; puis la salle fut évacuée pour permettre la préparation de la matinée récréative prévue.

Vers 15 h. 30, celle-ci commença, se déroulant sans heurt. Furent applaudis chaleureusement les divers artistes, interprétant un répertoire des plus variés. Nos remerciements vont à tous ceux qui surent intéresser l'auditoire, et notamment à Mme Mogueury et M. Lemesle, qui avaient bien voulu nous apporter leur estimé concours.

A la fin de la séance récréative, la tombola annoncée fut tirée et remporta un joli succès ; puis une sauterie animée et joyeuse suivit et continua jusqu'au repas du soir, où une soixantaine de convives se retrouvèrent devant un menu renouvelé. Après les monologues et chants d'usage, les familles, satisfaites d'une si agréable journée, se séparèrent fort tard dans la soirée.

La réussite complète de cette fête laisse présager pour l'avenir un nombre toujours croissant de Syndicats soucieux d'extérioriser leur saine vitalité.

JOYEUX-DRILLE.

SYNDICAT DU LIVRE (51^e SECTION)

Les permanences syndicales sont tenues régulièrement au siège, 7, rue de Corbin : le mercredi, de 18 à 19 heures ; le vendredi, de 14 à 15 heures ; le samedi, de 18 à 19 heures ; le deuxième dimanche du mois, de 10 à 11 heures.

Les statues de Gutenberg C'est en 1837 que les habitants de Mayence érigeaient un monument à Gutenberg, leur compatriote, avec l'argent recueilli dans toute l'Europe. Cette statue et les bas-reliefs sont l'œuvre du sculpteur Thorwaldsen ; Crozatier, de Paris, en fut le fondeur.

Voici dans quelles proportions l'Europe contribua à ce monument, élevé en mémoire de l'invention qui a été le plus puissant instrument de civilisation, et qui appartient à ce titre au monde entier :

L'Allemagne (à l'exception du grand duché de Hesse), réunit 13.400 francs ; la France, 2.075 fr. ; l'Italie, 500 fr. ;

la Russie, 1.175 fr. ; l'Angleterre, 125 fr. ; la Belgique, 35 fr. ; la Hongrie, 25 fr. ; la Suisse, 20 fr. ; le grand-duché de Hesse, 2.900 fr. ; enfin, les habitants de Mayence réunirent 26.367 francs.

Le 24 juin 1840, Strasbourg éleva une nouvelle statue à la gloire de Gutenberg ; on se rappelle que c'est dans cette ville qu'il procéda à ses premiers essais.

A l'issue de l'office divin, les Salons Gaby accueillirent tous les militants convaincus de la nécessité d'un contact fréquent. Les nombreux convives prirent donc place autour de tables heureusement garnies, afin d'apprécier l'excellent menu préparé par le traiteur Lecoq. Ici, pas de gêne ; c'est vraiment en famille que tout se passa, comme il se devait. Inutile de décrire l'ambiance : elle est connue de tous ceux qui sont animés de l'esprit qui nous est commun, c'est-à-dire parfaite.

A l'heure des toasts, Léon Grimault, notre très dévoué Secrétaire Général, qui présidait, se leva pour excuser M. Picoux, Président de l'Union Locale, retenu à Paris par les devoirs de sa charge, mais se déclarant de tout cœur avec ses camarades de Rennes. Il présenta aussi les excuses du Conseiller juridique de nos Syndicats Professionnels, M. le Bâtonnier Dubois, également retenu à l'extérieur par un mandat municipal. Après avoir remercié ses collaborateurs et tout le monde, — et s'être oublié lui-même — notre cher Grimault termina en faisant ressortir la nécessité de l'organisation syndicale, et surtout celle de son extension par un recrutement indispensable.

Des applaudissements nourris saluèrent le toast de notre ami, qui passa la parole à M. l'abbé Simonneau. Notre aumônier se déclara très heureux d'être à nos côtés, et surtout assura qu'il y serait en toute occasion, de façon à établir un lien étroit avec les Syndicats Chrétiens. Il se déclara complètement d'accord sur les conclusions de Léon Grimault, recommandant même la propagande permanente, afin d'accroître et réaliser au plus tôt le règne du Christ ouvrier sur tous les travailleurs.

Ce toast fut applaudi longuement et le mériteait. Puis A. Vallier prit la parole pour demander que soit acclamé Léon Grimault, objet d'une distinction confédérale lors du Congrès National de 1934, puisqu'il se vit attribuer le Prix Brellaz, décerné annuellement au meilleur militant.

Le Trésorier du Syndicat des Employés eut à peine terminé, que des acclamations vibrantes et enthousiastes et de vigoureux applaudissements prouvèrent l'estime en laquelle Grimault était tenu par tous, et démontrèrent que ce fait devait être cité en une telle circonstance.

Ensuite fut écoutée avec satisfaction l'audition des disques de la *Marche des Travailleurs Chrétiens* et du *Travail vainqueur* ; puis la salle fut évacuée pour permettre la préparation de la matinée récréative prévue.

Vers 15 h. 30, celle-ci commença, se déroulant sans heurt. Furent applaudis chaleureusement les divers artistes, interprétant un répertoire des plus variés. Nos remerciements vont à tous ceux qui surent intéresser l'auditoire, et notamment à Mme Mogueury et M. Lemesle, qui avaient bien voulu nous apporter leur estimé concours.

A la fin de la séance récréative, la tombola annoncée fut tirée et remporta un joli succès ; puis une sauterie animée et joyeuse suivit et continua jusqu'au repas du soir, où une soixantaine de convives se retrouvèrent devant un menu renouvelé. Après les monologues et chants d'usage, les familles, satisfaites d'une si agréable journée, se séparèrent fort tard dans la soirée.

La réussite complète de cette fête laisse présager pour l'avenir un nombre toujours croissant de Syndicats soucieux d'extérioriser leur saine vitalité.

JOYEUX-DRILLE.

Défendons notre industrie

Sous ce titre : Un Carrefour de l'histoire de Fougères. « L'Ouest-Eclair » insérait, le 18 novembre, une lettre du Syndicat professionnel, envoyée à M. Plandin, Président du Conseil, lui faisant connaître la situation difficile de Fougères.

Nous félicitons et remercions de tout cœur l'aimable rédacteur, ainsi que la direction du journal, d'avoir si admirablement et avec tant de talent présenté à ses nombreux lecteurs notre intervention qui avait pour but de défendre une industrie menacée. Nous sommes de ceux qui croient que la crise est la résultante d'une mauvaise organisation des professions, que les libertés devant licence se retournent contre le monde ouvrier, c'est pourquoi nous sommes rentrés dans l'arène des débats et décidés à lutter contre les abus dont notre ville est victime. C'est à cet effet que nous avons fait parvenir à M. le Président du Conseil la lettre suivante :

Monsieur le Président du

Réunion syndicale d'Octobre 1934

RAPPORT MORAL (Suite)

Maintenant, quittant ce domaine et délaissant tous les détails que je pourrais signaler à votre attention, soit augmentation des prix de piétre après contrôle du centimètre-minute, soit de cas particuliers nécessitant l'intervention syndicale, je présenterai à votre attention une question des plus sérieuses et très à l'ordre du jour : la semaine de quarante heures.

Vous savez, mes chers Camarades, que la Conférence internationale du Travail dernière, a abordé la question de la réduction de la durée du travail. L'auteur du rapport de cette conférence n'est autre que le Secrétaire Général de la Confédération des Travailleurs Chrétiens, notre Camarade Gaston Tessier.

Nous n'avons pas à cacher la joie et la fierté que nous a causées le choix de la Commission lorsqu'elle fut assez heureusement inspirée pour le porter sur notre camarade. Aucune désignation ne pouvait être plus justifiée par les services rendus à la cause du progrès social, par l'expérience indispensable des Assemblées générales, par la compétence consommée, acquise dans l'étude et le maniement des difficiles problèmes à résoudre.

Ainsi se trouve une fois de plus démontrée avec éclat, l'essentielle activité du Syndicalisme Chrétien, si souvent combattu de part et d'autre avec tant d'injustice, puisque c'est à l'un des plus qualifiés de ses représentants à travers le monde que l'on se trouve heureux de faire appel dans une circonstance particulièrement importante. Nous nous félicitons de ce que les assises internationales du Travail aient à nouveau, par une marque éclatante de confiance et d'estime, rendu témoignage à la valeur de la contribution que le Syndicalisme Chrétien apporte en permanence à la grande œuvre de la protection des travailleurs.

La semaine de quarante heures suscite à la fois d'immenses espérances et des préventions déterminées. Que la mise en application d'une réforme de cette envergure, rencontre mille difficultés, la chose n'est pas un instant douteuse ; en particulier il semblerait que, sauf le cas de pays très vastes et abondamment pourvus de ressources, susceptibles par conséquent de faire l'expérience en vase clos, les diverses économies nationales se trouveraient hors d'état de supporter une réduction de la durée du travail qui serait faite isolément ou sans extension suffisante.

Cela veut-il dire que les 40 heures doivent être renvoyées aux calendres grecques, après un salut de convenance au principe qu'elle représentent ? En aucune façon, la réforme ne se prévaut d'arguments trop forts pour qu'il ne soit pas de stricte humanité comme de strict bon sens qu'un effort résolu soit tenté afin d'en procurer une application, peut-être progressive, mais pourtant assez rapide.

On trouve ces arguments repris dans le rapport de Gaston Tessier ; de tous, le plus pressant est probablement celui du chômage, alors que c'est aujourd'hui par millions et par dizaines de millions qu'on dénombre les sans-travail à la surface de la terre.

Ne saute-t-il pas aux yeux qu'à moins de condamner des malheureux à la misère et à l'oisiveté perpétuelles, il faut, pour les engager à nouveau dans le cycle de la production, y créer des besoins de main-d'œuvre. Ces besoins de main-d'œuvre ne peuvent être attendus, avec le « statu quo », d'une augmentation de la consommation, puisque le chômage a, au contraire, pour effet de la réduire, et d'autre part, les progrès incessants de l'outilage ne cessent de restreindre, pour une capacité de production sans cesse accrue, le nombre des travailleurs nécessaires à la marche des machines.

Pour contrebalancer ce potentiel de chômage que représente ainsi le progrès technique, il est indispensable de recourir à ce potentiel d'embauche que représente la réduction des heures de travail.

Et puis, en vérité, à quoi serviraient l'essor des sciences appliquées, la multiplication des conquêtes du genre humain sur la nature brute, tout ce que nous célébrons à grand fracas (et nous avons d'ailleurs raison) si le résultat de cet immense effort se résumait à créer de la misère ? Le but du progrès matériel ne peut être que de rendre possible le progrès humain ; à quoi bon des machines merveilleuses si l'homme n'en tire aucun profit ? Les machines ne peuvent pas servir seulement à développer la production.

Comme vous le comprenez, mes chers Camarades, et d'après des études précises, la diminution des heures de travail s'impose, mais pour obtenir ce résultat il faudra certainement une poussée populaire ; car, sachez-le bien, rien n'est offert, et pour obtenir satisfaction concernant cette œuvre de justice, il faudra que les ouvriers prennent conscience du bienfait de cette loi et en demandent par tous les moyens légaux en leur possession, l'application la plus prochaine.

Comme vous le voyez, mes chers Camarades, notre C.F.T.C. s'attache à réaliser tout ce qui est possible ; délaissant les luttes stériles de la politique et les attaques souvent méprisables d'adversaires haineux, elle continue sa route, tout en jalonant son passage des principes de rénovation sociale et spirituelle qui sont à notre programme. Et sachez-le, mes Camarades, rien n'est plus nécessaire à l'heure actuelle, que notre organisme ; devant la désagrégation morale et sociale, ne s'appuie-t-il pas sur les principes divins émanant des enseignements de nos grands pères, qui portent en eux la justice, la vérité et la vie ? Certes, mes chers Camarades, nous souffrons de l'indifférence de nombreux catholiques qui, les uns, s'accliment au Socialisme, même au Communisme, et poussent l'insouciance jusqu'à se faire propagandistes d'idées qui, si elles devenaient maîtresses, les asserviraient demain à leur tyrannie ; ils forgent ainsi leurs chaînes.

Pour d'autres, c'est aussi l'indifférence, la laisser aller et même quelquefois l'hostilité, vu nos principes sociaux ; et pourtant, notre cause devrait être gagnée depuis longtemps. Léon XIII l'avait plaidée lui-même, avec quelle force et quelle clarté, en 1891, quand la C.G.T. n'existait pas encore. L'Encyclique « Rerum Novarum » demandait que les Associations ouvrières fussent mises à la première place dans le programme d'une société chrétienne à reconstruire. Si nous l'avions fait (la première place dans les milieux populaires), le régime corporatif renaissant appartenait aujourd'hui aux travailleurs chrétiens ; ainsi aurait été évité un désastre religieux et assuré à l'ordre public une sauvegarde puissante.

Mais l'invitation pontificale s'est heurtée en maints endroits à cette incompréhension navrante. Ici, disaient, un Syndicat est inutile, les patrons et ouvriers s'entendent bien. Rameinant tout à un problème de revendications et jugeant tout sous l'angle étroit de l'intérêt local, on laisse ainsi éparpillées de nombreuses bonnes volontés chrétiennes qui auraient pu, en se groupant, reconstituer les corps professionnels et exercer une heureuse influence sur les destinées du prolétariat.

Pendant notre Confédération nationale, par un effort méritoire, s'est employée à cette tâche immense, et après quarante ans d'efforts, vient d'obtenir coup sur coup plusieurs succès qui méritent d'être soulignés. C'est une récompense méritée du labeur constant, souvent ingrat, bien souvent incompris, et qui donne à l'action tout son retentissement. Puisse les timides enfin, comprendre leur devoir d'action pour cette entreprise dont l'importance ne peut être méconvenue maintenant, car, sachez-le, si nous avons obtenu les succès représentatifs des grandes commissions nationales et internationales, cela n'est dû non aux seuls avantages personnels mais aux 150.000 syndiqués de France et aux autres centaines de mille étrangers qui sont la force de notre organisme. Oui, mes chers Camarades, notre

Syndicalisme prend de plus en plus place dans les destinées du Pays ; son action est efficace, de nombreuses interventions près des Pouvoirs publics et législatifs ont donné des résultats appréciables, et dernièrement encore, M. Doumergue recevait une délégation de Travailleurs chrétiens. Après avoir écouté leurs critiques sur quelques décrets-lois, et l'exposé de leurs remèdes à la crise économique, il demanda une note résumant leurs suggestions afin de pouvoir les examiner avec toute l'attention désirable, laissant espérer d'importantes satisfactions.

Comme vous le voyez, mes chers amis, notre influence est grandissante et arrête l'attention de ceux qui portent les responsabilités de diriger le Pays. Notre doctrine réaliste et sincère porte déjà ses fruits ; nous espérons que demain sera meilleur encore. Donc, travaillons, mes chers Camarades, à réaliser notre doctrine ; tous les efforts sont nécessaires, ce sont les petits qui font la multitude, et c'est souvent la force qui donne le succès. Soyons donc unis. Si nous savons l'être, nous pouvons espérer de grandes victoires.

G. LECONTE.

VANNES

UNION DEPARTEMENTALE DES SYNDICATS MORBIHANNAIS

Le 11 novembre, se réunissaient à Vannes, des délégués des Syndicats Vannetais, Lorientais et Pontivyens, en vue de créer une Union Départementale. Une quarantaine de délégués assistaient aux différentes réunions, ainsi que les conseillers de ces Syndicats, et M. l'abbé Drouot, sous-directeur des Œuvres.

Comme résultats pratiques de cette réunion, il a été décidé de grouper, après avoir reçu les renseignements nécessaires de la C. F. T. C., tous les travailleurs isolés dans une Union Interprofessionnelle.

Les sujets des Cercles d'études seront communs aux trois villes. Après le déjeuner en commun servi au « Père Eternel », réunion nouvelle à la Maison des Œuvres, pour étudier ce qui a été fait jusqu'à ce jour dans le département au point de vue action syndicale et action économique.

M. Martin, de Vannes, nous donne lecture d'un rapport très documenté sur ce qu'est la Commission Locale. Il serait désireux que tous les Syndicats aient leur place dans cette commission. Pour terminer, on voit ce que devra être l'Union Départementale. M. Le Moigno, Président de l'Union Locale des Syndicats Lorientais, doyen du Syndicalisme dans le Morbihan, est élu Président de cette Union. La prochaine réunion aura lieu courant février à Lorient.

LORIENT

Visite de M. Poimboeuf

Le 22 octobre, nous avons eu à Lorient la visite de M. Poimboeuf. Une soixantaine de syndiqués étaient présents à la réunion.

M. Le Moigno, président de l'Union départementale, profite de cette réunion pour présenter le nouveau conseiller des œuvres ouvrières. M. Poimboeuf, dans une conférence très intéressante, nous rappelle le rôle du Syndicalisme Chrétien et nous donne quelques précisions quant à leur progression.

Dans nos Familles

MARIAGES

Nous avons appris avec plaisir les mariages de : Mlle Andrée Ropert, du Syndicat des Employés, avec M. Jean Boru ; Mlle Charlotte Hugues, du Syndicat des Employées, avec M. Louis Huet.

NECROLOGIE

Le 30 octobre dernier, nous avons eu le chagrin de perdre Mlle Marie Hémono, trésorière du Syndicat féminin d'Employés et secrétaire de l'Union Locale. Elle avait 60 ans et y a plus d'un an, en raison de sa santé, donné sa démission. Syndiquée dès la création des Syndicats à Lorient, elle était une dévouée militante.

Une délégation de syndiqués assistait à ses obsèques. Nous prions sa famille de recevoir à nouveau ici nos bien sincères condoléances.

LAVAL

Fête de la Saint-Michel

Quelques mots sur cette manifestation qui eut lieu, le dimanche 2 octobre, sous la présidence de Son Excellence Mgr Grélier.

Le matin, messe à 9 heures, dans la Chapelle Saint-Martin. Grande assistance. Allocation par le R.P. Damasse, franciscain. Partie musicale assurée par des syndiqués. A la fin de la messe Son Excellence adresse quelques paroles de circonstance.

A 12 heures, les dirigeants de l'Union Locale et quelques syndiqués se réunissent pour un repas en commun, présidé par M. le Chanoine Courmé, Supérieur du Grand Séminaire, célébrant de la messe, qui avait à ses côtés les aumôniers des Syndicats masculins et féminins, ainsi que l'aumônier des Jockeys.

Le soir, à 20 h. 30, grande réunion dans la salle Saint-Vincent-de-Paul, avec le concours de M. Poimboeuf, Secrétaire Général de la Fédération des Syndicats d'Employés, et partie récréative.

Nombreux auditeurs. Présentation du conférencier par M. Macé, Président de l'Union Locale. La Conférence « A temps nouveau, action nouvelle » démontra combien la doctrine sociale catholique, celle de la C.F.T.C., avait assez de souplesse pour s'adapter aux temps présents et comment elle savait agir. Cette conférence fut très appréciée.

Pour terminer « Contrevenition » hilarante comédie, clôture gaiement cette intéressante réunion.

Journée Confédérale

Elle eut lieu le 25 novembre. Ce sont les Jeunes des Syndicats Féminins qui assurèrent à la porte des églises de la ville, la vente des insignes ainsi que plusieurs exemplaires de la « Vie Catholique », numéro spécial, consacré au Syndicalisme Chrétien.

Bonne journée de propagande.

SYNDICATS FEMININS

Groupe des « Butineuses ». Ces jeunes préparent leurs séances annuelles pour les dimanches 16 et 23 décembre. Au programme : Ces Dames aux Chapeaux Verts ». Nul doute que cette fine comédie attire une nombreuse assistance.

RENAZÉ

RÉFLEXIONS

Est-il vrai que la Coopérative Socialiste de Renazé a refusé de baisser le prix du pain ?

Si cela est, elle a manqué à son principe et premier devoir « qui est de fournir aux consommateurs la meilleure qualité au meilleur prix ».

Il est vrai que nos bons Socialistes ne sont pas à ça près : que Socialisme n'est pas et ne veut pas dire social. Surtout qu'avec l'éloignement du temps on peut toujours renier ses actes et leurs conséquences : ce ne serait pas la première fois.

Il est vrai que nos Socialistes n'étaient pas les promoteurs de cette baisse, et qu'en conséquence cette baisse ne s'imposait pas comme né-

cessaire ou simplement utile, même souhaitable.

La fin justifie les moyens. C'est une façon comme une autre de maintenir la vie chère et ainsi de proclamer la lutte des classes pour améliorer le sort des ouvriers.

Il est vrai qu'en question commerciale, nos Socioes ne le cède en rien à leurs ennemis les Capitalistes.

Il est vrai que le socialisme haït le capitalisme mais chérit le Capital. Si le capital des autres est anormal, le sien est Sacré, et tout ce qui contribue à l'agrandir Sacro-saint.

Il est vrai — s'il faut en croire certains bruits — qu'ils seraient de bien durs patrons : qu'ils auraient, parfois envers certains employés, des gestes et paroles tout au plus permis à des bureaux de sang.

Mais n'oublions pas « Honni soit qui mal y pense ». Il est vrai que cette baisse aurait entraîné une perte dans les bénéfices. On dit que certains frais généraux et gratifications sont incompressibles.

Il est vrai que les Coopératives Socialistes doivent renflouer la Banque des Coopératives.

Il est vrai qu'il est plus agréable de faire supporter certains inconvénients par d'autres que d'en faire les frais soi-même, quitte après à s'en attribuer toute la gloire.

Il est vrai que les Coopératives Socialistes ont des devoirs extra-coopératives envers le parti. Il faut croire comme vrai — jusqu'à preuve du contraire — qu'en joignant à un beau jeu de bouche une dictature, on trouve toujours des bonnes volontés qui veulent bien encaisser et décaisser.

Le Socialisme est parvenu à faire admettre que le dévouement désintéressé était une Tare que seul le dévouement rétribué était viable et effectif.

Serait-il donc vrai que les Coopératives Socialistes seraient un moyen pour le parti, et non des organismes pour éduquer, aider et soulager la classe ouvrière ?

Serait-il vrai aussi que la Coopérative de Renazé accuse un déficit de 7.000 francs minimum ?

En ce cas on pourrait tout de même un peu s'étonner. Goûtant, comparant les prix d'achat et ventes des marchandises, on ne peut nier que les prix consentis par l'Office « Coopérateurs de France » sont intéressants et que les prix de vente sont les mêmes que ceux du commerce local, alors que des détaillants sont de beaucoup moins favorisés.

Somme toute, il apparaît que les Coopératives Socialistes mériteraient le nom de Coopératives Capitalistes, car elles en ont les mêmes avantages. Une fois de plus, les camarades sont victimes d'un jeu de mot. Ils en ont plein la vue.

Il est vrai que peu importe que le peuple souffre, pourvu que le Parti et ses chefs vivent. D'ailleurs, plus le peuple souffre, plus il voudra pratiquer la Lutte des Classes et préparer ainsi la venue du Grand Soir.

Tiens, pourquoi le Grand Soir ? Ce devrait être le Grand Matin, puisque c'est vers l'Avenir !... Mais, j'y songe, ils ont raison : c'est bien le Grand Soir. N'est-ce pas vers « La Dictature... du Proletariat ? Dictature, ce mot est un poème ! Plus de liberté, c'est l'esclavage. Ils ont raison : c'est le Grand Soir, c'est la décadence... »

Pauvre peuple, avec des grands mots, on l'enraîne, tu en as plein la vue ! Quand donc réfléchiras-tu ? ... PAILLASSE.

BREST

SYNDICAT DE L'ARSENAL

Nous prions nos adhérents d'assister en nombre, à la réunion générale du Syndicat, qui aura lieu le vendredi 21 décembre, à 17 h. 30, salle de la Celtique, place Ornou.

ORDRE DU JOUR :

Six années d'action fédérale. — Action locale pendant le trimestre écoulé. — Renouveau du Bureau. Le Secrétaire.

Poursuivant son action en faveur du mieux-être des ouvriers, le bureau syndical a attiré l'attention des autorités sur les conditions particulièrement pénibles dans lesquelles travaillent les ouvriers du Dunkerque.

Entre autres améliorations désirées par l'ensemble des ouvriers, nous avons signalé la nécessité de mieux aménager l'évacuation des fumées provenant des travaux de soudure et indiqué l'utilité d'un lavabo à proximité du chantier, car l'unique pompe qui s'y trouve est insuffisante pour les besoins des ouvriers qui, le midi, s'y pressent pour éviter de se rendre au vestiaire.

Autour d'une tournée théâtrale

Décidément, les Syndicats chrétiens commencent à faire leur trouée, et leurs progrès commencent à inquiéter sérieusement certains milieux qui, jusqu'à présent, ne professaient que dédain et mépris pour nos organisations qu'ils considéraient comme quantité négligeable. Un auteur célèbre, pour autre chose que le talent d'écrivain, le citoyen Lorulot a écrit une pièce anticléricale où les Syndicats chrétiens sont traités de telle façon qu'une délégation de l'Union Brestoïse a tenu à aller protester verbalement près des organisateurs d'une tournée dans le Finistère, contre les insanités contenues dans l'une des pièces : « Mon royaume n'est pas de ce monde. Nous avons, de plus, fait imprimer des tracts qui ont été adressés à nos amis de Quimper, Pont-l'Abbé, Brest, Carhaix, Châteaulin et publié une note dans la presse pour préciser notre position.

Nous savons fort bien qu'on ne doit attacher qu'une importance relative aux insanités d'un auteur et d'une troupe spécialisée dans ce genre de spectacles. Les tournées en question ne semblent pas, d'ailleurs, avoir atteint le but que se proposaient ses promoteurs ; à part le noyau de fanatiques anticléricaux habituels, elles ont laissé complètement indifférents la masse des ouvriers.

Nous avons tenu à accomplir cependant, dans la circonstance, ce que nous avons estimé être notre devoir.

Voici le texte du tract en question :

AUX CAMARADES DE BONNE FOI

Camarade ! Nous faisons appel à ta loyauté.

Tu vas assister à la représentation de la pièce : « Mon royaume n'est pas de ce monde. »

Tu entendras celui qui l'on appelle le secrétaire du Syndicat Chrétien accepter 100.000 francs du patron pour fonder son syndicat.

Tu entendras dire que le syndicat chrétien est fondé pour couler le syndicat ouge.

Tu entendras crier que jamais un syndicat chrétien ne décide la grève.

On veut te faire croire que nous sommes vendus, que nous faisons le jeu du capitalisme, que nous bernons les ouvriers.

Rappelle-toi ceci, parce que ceci est vrai : A Lille et à Roubaix-Tourcoing, en 1930, les ouvriers des Syndicats Libres (Confédération Française des Travailleurs Chrétiens) ont décidé la grève en même temps que les camarades confédérés (C.G.T.) pour obtenir l'indépendance vis-à-vis des usiniers.

Ils ont fait triompher les revendications légitimes de l'ouvrier.

Il est facile d'accuser les syndicats chrétiens de toucher de l'argent du capitalisme. Il est impossible de le prouver. Nul ne peut relever ce défi.

Le 14 février 1934, le syndicat

de la Compagnie Radio-France, affiliée à la C.G.T., donne l'ordre général de grève au personnel de cette compagnie.

Le Syndicat des Employés de la Compagnie Française des Câbles Télégraphiques, dite P. Q., syndicat affilié à la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, suit le mouvement de grève par solidarité avec leurs camarades de Radio-France.

La grève a duré quarante-cinq jours et ce n'est pas le syndicat de la C. F. T. C. qui peut être accusé d'avoir abandonné le premier le mouvement.

Voilà, camarade, la vérité. Ce ne sont pas des histoires.

Ecoute plutôt ce que Cappocci, secrétaire général de la Fédération Nationale des Employés (C.G.T.), leur écrivait le 30 mars 1934 : « Nous continuons à soutenir nos camarades de la P. Q. comme si c'était les nôtres, puisque c'est par solidarité pour une de nos organisations qu'ils se sont mis en grève. « L'honneur et la loyauté commandent notre attitude. »

Ecoute encore : M. Albert Thomas reconnaissait dans son rapport de 1923 que les socialistes ne furent ni les premiers ni les seuls à s'occuper de la classe ouvrière.

Et encore : les délégués ouvriers ont choisi Gaston Tessier, secrétaire général de la C. F. T. C., comme rapporteur de leurs revendications pour la semaine de quarante heures au Bureau International du Travail

Après cela, tu seras convaincu, si tu es de bonne foi, que [le drame] essaie de te tromper lorsqu'il raconte que nous sommes des traîtres.

Nous l'avons prouvé le contraire. Tu condamneras, comme elles le méritent, les accusations dont nous sommes l'objet.

Elles ont pour résultat de semer la division entre les forces syndicales.

L'Union Locale des Syndicats Professionnels de la C. F. T. C.

Une rafale en perspective

Un peu de tous les coins de France on nous écrit que la crise éloigne les travailleurs du Syndicat.

— Vous comprenez, dit-on, ce n'est pas le moment de gaspiller son argent à des cotisations, ce n'est pas le moment d'indisposer les patrons en faisant du syndicalisme.

— Actuellement, il n'y a rien à faire, donc inutile d'aller au Syndicat.

Sans doute, la crise ne permet pas les mêmes actions qu'en temps de prospérité, mais elle exige d'autres qui, moins brillantes, n'en sont pas moins nécessaires.

Beaucoup d'entre vous ne se sont pas rendu compte de l'assaut formidable fait par un certain patron pour renverser le repos du dimanche.

Dans plusieurs villes, les syndicats d'employés ont réussi à sauver ce repos, mais cette victoire durera-t-elle si les employés, désertant les syndicats, les affaiblissent et rendent leur action plus difficile ?

Ici et là, des magasins nouveaux, fiers de vendre à bas prix, embauchent à des appointements de misère. Faut-il les laisser faire ?... Ne sont-ils pas des très forts ?

Beaucoup de maisons veulent diminuer les salaires, mais, à la reprise, croyez-vous qu'elles les feront remonter si personne ne veille et ne réclame ?

Qui pourra le faire, sinon le syndicat ? et le syndicat nombreux ? Ne pas être syndiqué, mes amis, c'est semer du vent... Gare à la tempête !

Le Coin des Assurances Sociales

Des instructions importantes pour les Assurés sociaux

COMMENT RECONNAITRE LES CAS SUIVANTS :

- Enfants naturels reconnus
Enfants recueillis
Enfants adoptifs
Pupilles de la Nation

Une récente réponse du Ministre du Travail a précisé que seuls les enfants légitimes ou les enfants qui peuvent être rangés dans l'une des catégories reprises ci-dessus, donnent droit aux majorations pour charges de famille, prévues à l'article 20 de la loi.

D'autre part, l'article 4 prévoit que l'assuré garantit contre le risque maladie ses enfants à charge et les pupilles de la nation dont il est tuteur.

Avant donc de payer des presta-

tions maladie à un pupille de la nation ou de payer des majorations de prestations (charges de famille) à un assuré ayant à sa charge un enfant naturel reconnu, un enfant recueilli, un enfant adoptif, un pupille de la nation, il y aura toujours lieu de réclamer aux intéressés les documents suivants :

Pour les enfants naturels reconnus : l'acte de naissance de l'enfant. L'acte de reconnaissance est, en effet, inscrit sur le registre de l'état civil et il en est fait mention en marge de l'acte de naissance.

Pour les enfants recueillis : la copie de l'arrêté préfectoral confiant l'enfant à l'Assistance Publique.

Pour les enfants adoptifs : l'acte de naissance. Mention de l'adoption doit être portée en marge de l'acte de naissance de l'adopté.

Pour les pupilles de la nation : l'acte de naissance qui doit porter la mention de l'adoption par la Nation.

En aucun cas, la Caisse ne pourra payer si les documents précédemment indiqués ne sont pas joints, soit à la feuille maladie s'il s'agit de la maladie d'un pupille de

la nation, soit à la déclaration que vous devez faire sur la formule charges de famille s'il s'agit de famille.

Les assurés sociaux voudront bien tenir compte des dispositions qui précèdent et adresser, le cas échéant, au secrétaire de leur section locale, la pièce nécessaire pour justifier la qualité de l'enfant.

(Le Nord Social).

Assurance-Décès

AVANTAGES ACCORDES PAR LA LOI

1° Un petit capital d'environ 1.000 francs, majoré de 100 francs par enfant de plus de 6 semaines et de moins de 16 ans à la charge de l'assuré.

2° Pensions d'orphelins. Versées aux veuves, mères de trois enfants de moins de 13 ans ou de moins de 16 ans s'ils poursuivent leurs études, ont un contrat d'apprentissage ou restent, par suite d'infirmité, à la charge de leur famille.

La pension est de 240 francs par an et par enfant à partir du 3°.

3° Remboursement des Capitaux réservés.

Lorsque l'assuré avait choisi, pour la vieillesse, le mode de versement à Capital Réservé. (Renseignements à demander au Service Départemental, 9, rue de Strasbourg, à Nantes).

FORMALITES A REMPLIR

1° Pour le Capital au décès, 1° En faire la demande à la Caisse. 2° Fournir la carte d'immatriculation de l'assuré décédé et un extrait de l'acte de décès.

3° S'il s'agit d'ascendants, une attestation du maire établissant qu'ils recevaient de l'assuré décédé tout ou partie des ressources nécessaires à leur existence.

4° Les pièces d'état-civil établissant la qualité de conjoint, de descendant ou d'ascendant.

5° Si l'assuré avait des enfants de moins de 16 ans, fournir un extrait de l'acte de naissance de chaque enfant sur papier libre.

2° Pour les Pensions d'orphelins. 1° Remplir la demande de pension. 2° Fournir un extrait de l'acte de décès du père ou le cas échéant de

la mère et un extrait de l'acte de naissance de chacun des orphelins.

3° S'il y a des enfants de plus de 13 ans et de moins de 16 ans, fournir une copie du contrat d'apprentissage ou certificat de l'institution constatant que l'orphelin poursuit ses études, ou certificat médical constatant qu'il est infirme et qu'il n'est pas hospitalisé aux frais de l'état, du département ou de la commune.

3° Pour le remboursement des Capitaux réservés. 1° En faire la demande à la Caisse Vieillesse de l'assuré. (En général les assurés de la Caisse Familiale sont affiliés pour la vieillesse à Angers, 12, rue du Quinconce.)

2° Joindre à la demande : a) la carte d'immatriculation ; b) un extrait de l'acte de décès ; c) un certificat d'hérité ou de propriété fourni soit par le maire, le juge de paix ou le notaire.

Pour les Assurés sociaux pensionnés de guerre

Le Ministère du Travail communiqué :

Il est rappelé aux assurés, malades ou blessés de guerre, qui bénéficient de la législation des pensions militaires, qu'ils ont droit, en cas d'interruption de travail pour cause de maladie ou blessure ou certificat de l'institution constatant qu'il est infirme et qu'il n'est pas hospitalisé aux frais de l'état, du département ou de la commune.

Il est rappelé aux assurés, malades ou blessés de guerre, qui bénéficient de la législation des pensions militaires, qu'ils ont droit, en cas d'interruption de travail pour cause de maladie ou blessure ou certificat de l'institution constatant qu'il est infirme et qu'il n'est pas hospitalisé aux frais de l'état, du département ou de la commune.

Il est rappelé aux assurés, malades ou blessés de guerre, qui bénéficient de la législation des pensions militaires, qu'ils ont droit, en cas d'interruption de travail pour cause de maladie ou blessure ou certificat de l'institution constatant qu'il est infirme et qu'il n'est pas hospitalisé aux frais de l'état, du département ou de la commune.

En cas de maladie, blessure ou infirmit

BELLE JARDINIÈRE

PARIS La plus grande spécialité de VÊTEMENTS pour Hommes, Dames, Enfants PARIS
Seule Succursale dans la Région : **NANTES** 12, Rue du Calvaire

Téléphone 142.78
Chèques Postaux : 83.20

Les "MESSAGES" de l'Union Régionale de l'Ouest

DANS NOS FAMILLES

NAISSANCES

Nous sommes heureux d'apprendre la naissance de :

Marie-Joséphine Caradee, 2^e enfant de notre camarade René Caradee, conseiller du Syndicat de la Métallurgie de Saint-Nazaire.

Yvon Ayrault, 3^e enfant de notre camarade Ayrault, également conseiller du même Syndicat.

Solange Beurel, 5^e enfant de notre camarade Beurel, également conseiller du même Syndicat.

Louis Pontoizeau, 1^{er} enfant de notre camarade Pontoizeau, du même Syndicat.

Loïc Roblin, quatrième enfant de notre camarade Louis Roblin, du Syndicat des Cheminots de Nantes P. O.

Nos félicitations aux heureux parents et nos meilleurs vœux pour les bébés.

MARIAGES

Nous apprenons avec plaisir le mariage de :

Mlle Raymonde Emériau, fille de camarade Justin Emériau, vice-président du Syndicat des Menuisiers et de l'Ameublement de Nantes, avec M. Jean Roussel.

Emile Couy, du Syndicat de la Métallurgie de Saint-Nazaire, avec Mlle Germaine Guégan.

Joseph Rivault, secrétaire de l'Association interprofessionnelle de Niort, avec Mlle Hélène Bodin.

Mlle Marie, des Syndicats féminins de Châtelleraut avec M. Mauguignon.

Nos meilleurs vœux de bonheur aux futurs époux.

DECES

Nous avons la douleur d'apprendre le décès de :

Mlle Marcelle Péquin, secrétaire du Syndicat des Employées des Sabliers d'Olonne, victime d'un tragique accident.

Mlle Renée Spoczynska, du Syndicat des Employées de Nantes.

Mlle Clarisse Nêmo, du Syndicat de l'Aiguille de Nantes.

Mlle Drouet, du même Syndicat.

M. Veyrac, père de Mlle Veyrac, du même Syndicat.

Mlle Paulette Barré, des Syndicats féminins de Châtelleraut.

Mlle Raymonde Jauréou, proche parente de Mlle Merlot, du Syndicat des Employées de Poitiers.

Mme Guillon, grand-mère de Mlle Paulette et Renée Faideau, du même Syndicat.

A nos amis éprouvés, ainsi qu'à leurs familles, nous adressons nos vives et chrétiennes condoléances.

La Journée Confédérale

L'appel de notre Président confédéral a été entendu... presque partout.

Certains centres ont fourni un effort considérable : vente de *La Vie Catholique*, numéro spécial sur le syndicalisme chrétien, le dimanche 11 novembre, et vente des insignes, le dimanche suivant, à la porte des églises.

Il y a eu des efforts, des dévouements, qui méritent mieux que de simples remerciements. Que tous ces dévoués militants, quêteurs et quêteuses, tant de la J.O.C., de la J.O.C.F. que de la C.F.T.C., reçoivent ici le témoignage de notre plus vive gratitude.

D'autres centres ne se sont pas encore trouvés en mesure de fournir l'effort demandé, et d'autres — ne médisons pas — n'ont peut-être pas saisi toute l'importance de ce cri d'alarme lancé par Zirnheld (1). Nous sommes certains que les uns et les autres tiendront à cœur de se montrer à la hauteur de leur titre de syndiqués chrétiens.

Il en coûtera certains efforts supplémentaires, certains amis peuvent-être même, mais n'est-ce pas le lot de chacun ? obtient-on jamais quelque chose sans peine ?

Avant la fin de l'année, soit par la vente d'insignes (nous en tenons encore à leur disposition), soit en dressant des listes de souscription, soit d'une autre manière, ils recueilleront l'obole que leur demandent le père de notre grande famille de la C.F.T.C. pour aider leurs frères les plus déshérités.

(1) Il ne s'agit pas ici, bien entendu, de nos Syndicats éprouvés par le chômage, dans la totalité ou presque de leurs effectifs, comme nos Syndicats du Longeron, de St-Laurent-sur-Sèvre, etc.

Celui qui veut faire du bien ne doit pas scruter la vie du misérable : il faut d'abord subvenir à sa misère et remédier à sa nécessité.

Mgr d'HULST.

Assemblée Générale du 16 Décembre 1934

ORDRE DU JOUR

1. Lecture du procès-verbal de la dernière réunion.
 2. Revue de l'activité de l'Union Régionale et des Syndicats depuis la réunion du Conseil de septembre.
 3. Rapport financier : a) de l'U. R. ; b) de « La Voix des Travailleurs ».
 4. Compte rendu du Comité National d'Octobre.
 5. Augmentation de la cotisation à « La Voix des Travailleurs » et fusion avec celle de l'Union Régionale (suivant vœux exprimés au Congrès de Saumur).
 6. Congrès régional de 1935 à Poitiers. Date et programme définitifs.
 7. Admission de nouveaux Syndicats.
 8. La nécessité de plusieurs permanents libérés dans notre Union Régionale. Comment y parvenir.
 9. Consignes pour 1935.
 10. La Caisse Régionale au décès.
 11. Election du Président et renouvellement du Bureau (art. 13 des Statuts).
 12. Questions diverses.
- Prière aux Syndicats de faire parvenir au Secrétariat de l'U. R., pour **MERCREDI 12 DECEMBRE**, les pouvoirs et comptes rendus demandés.
- L'Assemblée de décembre étant la plus importante de l'année et les questions à l'ordre du jour étant d'un intérêt tout particulier, nous comptons sur une large représentation de tous nos syndiqués.
- P. S. — Nous est-il permis d'espérer, cette fois-ci que tous les pouvoirs nous seront adressés ?

Notre Loterie de Bienfaisance

Numéros gagnants des gros lots :

Le n° 6.627, série A, gagne la chambre à coucher.

Le n° 7.960, série B, gagne le poste de T. S. F.

Le n° 5.727, série E, gagne la machine à coudre.

Le n° 5.590, série E, gagne le service de table de 74 pièces.

Le n° 9.144, série D, gagne le phonographe.

Autres lots :

Série A	Série B	Série C	Série D	Série E	
99 221 279 366 613 669	36 50 133 299 317 353	213 307 885 953 1.241 1.269	67 146 152 347 356 379	59 252 289 388 430 551	
1.225 1.345 1.355 1.371 1.543 1.604	398 566 631 651 754 961	1.251 1.327 1.453 1.620 1.677 1.973	543 577 1.059 1.121 1.274 1.524	662 707 873 881 920 1.206	
1.682 2.032 2.092 2.151 2.477 2.503	1.240 1.333 1.340 1.351 1.555 1.607	2.135 2.289 2.351 2.422 2.498 2.619	1.958 2.000 2.140 2.186 2.273 2.300	1.488 1.752 1.972 2.040 2.192 2.195	
2.549 2.621 4.697 4.700 4.768 4.880	1.785 1.874 1.926 2.200 2.480 2.541	2.698 2.727 3.199 3.221 3.248 3.291	2.315 2.353 2.396 2.402 2.481 2.691	2.333 2.348 2.350 2.426 2.543	
4.948 5.064 5.071 5.131 5.334 5.553	2.809 3.058 3.221 3.382 3.588 4.473	3.404 3.410 3.659 3.869 3.899 3.899	2.779 2.795 3.013 3.121 3.312 3.375	2.322 3.410 3.463 3.543 3.667 3.669	
5.601 6.420 6.627 6.667 6.675 7.026	4.562 4.592 5.142 5.221 6.001 6.187	4.006 4.144 4.153 4.264 4.271 4.280	3.883 4.069 4.212 4.280 4.407 4.635	4.543 5.175 5.214 5.326 5.386 5.436	
7.390 7.476 7.602 7.624 7.755 8.157	6.359 6.582 6.777 7.250 7.342 7.394	4.350 4.384 4.493 5.213 5.467 5.489	4.018 4.158 4.257 4.300 4.567 4.843	4.921 5.353 5.386 5.714 5.808 6.219	
8.282 8.307 8.822 8.876 8.892 9.030	7.752 7.960 8.141 8.202 8.254 8.156	5.786 5.821 6.140 6.447 6.472 6.514	6.306 6.420 6.622 6.647 6.978 7.252	7.321 7.365 7.432 7.505 7.513 7.552	
9.208 9.474 9.481 9.552 9.556 9.657	9.669 9.673 9.775 9.960	6.587 6.672 6.727 6.751 6.953 7.032	7.218 7.246 7.423 7.454 7.766 7.759	7.558 7.598 7.977 8.050 8.128 8.245	
9.658 9.673 9.694 9.787 9.893 9.907		8.014 8.025 8.053 8.255 8.266 8.311	8.322 8.397 8.444 8.457 8.621 8.692	8.759 8.793 8.800 8.850 8.973 9.176	
		8.752 8.960 8.141 8.202 8.254 8.156	9.288 9.515 9.782 9.884	9.252 9.231 9.664 9.705 9.771 9.793	
				9.950	

CHEZ LES SECRÉTAIRES DE MAIRIE

Formation d'un Syndicat en Loire-Inférieure

Le jeudi 8 novembre, au siège des syndicats de Travailleurs Chrétiens, 10, rue de Bel-Air, à Nantes, des secrétaires de mairie, venus de différents points du département, se sont réunis, et ont fondé un syndicat qui a pris le nom de *Syndicat Professionnel des Secrétaires de Mairie de la Loire-Inférieure*.

Après la lecture et l'approbation des statuts par l'Assemblée générale constitutive, ainsi que l'élection du Conseil d'administration, les membres du nouveau syndicat procéderont à un utile échange de vues sur les lois concernant les assurances sociales, les allocations familiales, et les habitations à bon marché. Un excellent repas en commun permit ensuite de faire plus ample connaissance.

La prochaine Assemblée générale a été fixée au jeudi 20 décembre. Elle aura à étudier, entre autres, les questions suivantes : stabilité des secrétaires de mairie, commissions paritaires, statut des employés communaux, tarif officieux des travaux de mairie. Ne seront convoqués à cette Assemblée et ne recevront par la suite *La Voix des Travailleurs* que les adhérents au dit syndicat.

Il est rappelé que le syndicat a pour objet la défense et l'amélioration de la profession de secrétaire de Mairie ainsi que la satisfaction des intérêts légitimes de chacun de ses membres. Conséquemment, il ne peut que servir également l'intérêt bien compris de l'Administration municipale.

Le syndicat s'inspire dans son action de la doctrine sociale chrétienne, et s'interdit, au sein des réunions, toute discussion d'ordre politique.

Pour tous renseignements et adhésions, s'adresser au siège social, 10, rue de Bel-Air, à Nantes. Indiquer dans la demande d'adhésion : nom, prénom, date de naissance, lieu de naissance, domicile, fonction à la mairie, dater et signer. Joindre deux francs pour droits d'entrée.

NANTES

INTERSYNDICALE

Arbre de Noël

L'intersyndicale organise, pour le 30 décembre, à 15 h. 30, salle St-Michel, un arbre de Noël auquel seront conviés tous les syndiqués et syndiquées de l'Union Nantaise, leur famille et leurs amis.

Le droit de location sera de 1 franc pour les parents et 0 fr. 50 pour les enfants au-dessous de 10 ans.

Nous vous demandons de bien vouloir retirer vos cartes à partir du lundi 10 décembre, de 5 à 7 heures à la conciergerie ou à l'Intersyndicale et de faire inscrire vos enfants, âgés de moins de 10 ans, avec leurs noms, prénoms et âge, avant le 24 décembre, dernier délai.

Nous viendrons à ce que tous les enfants aient des objets en rapport avec leur âge.

Une petite comédie donnée avec le concours du groupement des «Hermains» viendra apporter de la joie aux enfants et aux parents, de même que plusieurs petits intermèdes.

Venez donc nombreux à cette petite fête de famille qui ne pourra que faire la joie de tous.

L'INTER.

SYNDICAT PROFESSIONNEL DU PERSONNEL MUNICIPAL

Mauvais son de cloche

Voici quelques jours, la Commission du Personnel se réunissait enfin.

Elle avait à étudier les diverses revendications en suspens et... la question des traitements, de la vie chère.

Il s'agit parait-il de savoir si oui ou non, les traitements doivent être diminués, le taux de l'indemnité de vie chère baissé.

Il y a des considérations à retenir : la crise, le chômage (dont sont coupables les fonctionnaires !), les influences de M. X... ou de M. Y..., antifonctionnaristes dans l'âme (Eh té ! mon bon !) : Quelle erreur !

Notre avis, une seule considération doit entrer en ligne de compte, considération logique et juste :

Le prix de la vie a-t-il diminué, ou non ?

Ceux qui n'attendent pas après trois francs par jour répondront : oui.

Ceux qui sont tenus de calculer jour par jour, répondront : non.

Fait-on allusion en disant ce « non », aux vêtements, à la chaussure, c'est-à-dire aux objets que l'on achète une fois l'an ? Ou aux denrées de nécessité quotidienne ?

De toute façon, ce serait prêcher de nouveau la sous-consommation, ce qui est à nos yeux, une question de responsabilité sociale qui ne peut guère nous incomber à l'heure actuelle. Ce serait aussi et surtout restreindre le maigre budget des travailleurs qui ont le plus souvent charge de famille.

Ce serait abuser d'une situation difficile, celle de tous les fonctionnaires, qu'ils soient d'Etat, des départements ou des communes.

On peut comparer, au temps des *vaches maigres* seulement les administrations publiques à des entreprises privées. Erreur profonde. Le fonctionnaire porte, comme un pèché originel, son caractère propre d'être rattaché à un service public ; son patron est une personnalité invisible ; son budget est alimenté par les contributions des citoyens ; sa règle de vie n'est pas libre, elle dépend de la loi et des règlements. On ne peut pas l'assimiler à un commerçant qui, dans une certaine mesure, se fait lui-même sa règle et qui, s'il est soumis à des risques, reste susceptible en contrepartie, de faire parfois une rapide fortune.

Le fonctionnaire ne peut guère s'enrichir. Toute sa vie se passe avec, comme pour lui, un certain maximum de salaire. D'où la nécessité pour lui de ne pas à subir les contre-coups de la politique, de l'économie, etc...

En conclusion, nous ne pouvons admettre que, sous prétexte que certaine branche industrielle a réduit ses tarifs, l'Administration vienne un contrat ; pas plus qu'elle n'admettrait que nous le fassions à son égard.

On objectera que dans le cas de vie chère, il n'y a rien de contractuel, et qu'en temps de hausse les taux ont été relevés. Cela ne fait que prouver, tout simplement, que l'Administration a commis une injustice en maintenant une catégorie de son personnel sous un régime spécial. C'est en effet la seule grande ville de France à posséder des « Parents pauvres ». Lille, Versailles, Rennes, St-Nazaire, Marseille, Clermont-Ferrand, Nice, Rouen, Orléans, Lyon, Angers, parmi tant d'autres, bien que très différentes en nombre d'habitants, n'ont qu'un seul régime, qu'un seul statut, qu'une seule manière d'agir et de voir pour tout leur personnel. Qu'une seule justice sociale.

Et pourquoi n'envisagerait-on pas une réforme administrative dans cet ordre d'idées ?

R. GLOTIN.

Assemblée Générale du 15 Octobre

A l'issue de son assemblée générale du 15 octobre 1934, le Syndicat Professionnel du Personnel Municipal de la ville de Nantes (C. F. T. C.), a adopté l'ordre du jour suivant :

« Le Syndicat confirme le dépôt de son cahier de revendications pour 1934.

« Regrette profondément le défaut de réunions de la commission du personnel.

« Insiste pour que soient examinées, d'urgence, les revendications en suspens, et notamment :

« Cadre permanent : titularisation du personnel.

« Eclairage : indemnité de bicyclette pour l'équipe spéciale affectée à l'entretien des bâtiments commerciaux, mesure avantageuse et pour le personnel, auquel on évite ainsi fatigue et usure de chaussures, et pour l'Administration qui fera, de la sorte, une sérieuse économie.

« Plantations : a) réajustement des catégories ; après la dernière manifestation florale, si réussie, les jardiniers protestent de nouveau contre le barème de manœuvre qui leur est appliqué, et demandent à bon droit que les années d'apprentissage, le perfectionnement continu qui leur est imposé par la nature même de leur travail, et l'examen d'admission auquel ils sont soumis, soient réellement pris en considération, et conséquemment qu'ils soient rétribués comme des ouvriers qualifiés.

b) Examen d'admission du personnel : ils demandent en outre que l'examen d'admission fasse l'objet d'une convocation s'adressant à tous les candidats aux emplois promotionnaires, qu'ils soient ouvriers ou apprentis.

c) Examen d'apprentissage : que les apprentis subissent un examen de fin d'apprentissage et

voient leurs succès sanctionnés par une référence utile.

Que, de la même manière que dans diverses autres administrations, ils soient réadmis, à leur retour du service militaire, dans la mesure des vacances et en tenant compte de leurs examens.

ESCOMPTE

La Chapellerie MERCIER (Chesneau Succ^r), 8, place du Ploir, à NANTES, informe qu'elle consent à tous nos syndiqués un escompte de 10 % sur tous achats.

Les Chaussures FEIST, 3, rue du Calvaire, accordent 5 %.

Le chauffage domestique

Chauffage : ce qui sert à chauffer. Quand on considère cette définition du dictionnaire LAROUSSE, on ne peut manquer d'être étonné de sa simplicité.

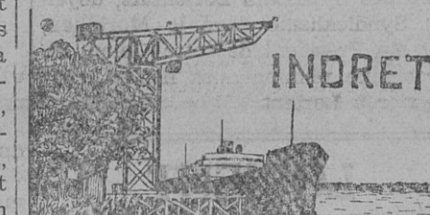
Mais, celui-ci ajoute : chauffage au bois, au charbon, au gaz, etc...

Comment faire son choix ? Le simple bon sens a depuis longtemps résolu le problème et cela malgré tous les pèchés dont est chargé par ses détracteurs le seul chauffage rationnel : le chauffage au charbon.

Tout cela est très bien, direz-vous, mais cette question de chauffage au charbon reste délicate. En effet, si tous les charbons sont noirs, tous ne conviennent pas au même usage et tous ne sont pas de même qualité.

Lecteurs de ce journal, vous aurez la possibilité, en réservant vos commandes au Syndicat Chrétien, 10, rue de Bel-Air, d'être très exactement renseignés. Le « Service Documentation » de la Cie *Blanc-Ouest* fournisseur habituel de votre Syndicat, se mettra à chacune de vos demandes gracieusement à votre disposition.

Ce sera pour vous la garantie d'un choix judicieux du combustible approprié à vos appareils qui aura pour conséquence un chauffage agréable et économique.



Congrès local

Depuis un certain temps, il était question entre les différents groupements Métallurgistes de notre Union Régionale, d'organiser un congrès local dans notre cité de la Montagne.

Au début de l'année ce furent nos amis de Saint-Nazaire qui eurent l'honneur d'organiser pour notre région le premier congrès de ce genre.

Cette fois, c'est à Indret que revient le soin d'organiser cette journée.

Au cours d'une réunion préparatoire, qui se tint à notre Maison Syndicale le dimanche 25 novembre, en présence des délégués des différents groupements des Syndicats de la Métallurgie, il fut décidé de fixer au dimanche 13 janvier notre congrès.

Voici un aperçu du programme :

A 8 h. 1/2, réception des délégués.

De 9 heures à 11 h. 1/2, rapport par les délégués d'Indret, Saint-Nazaire, Nantes, Angers et Saumur.

A midi, déjeuner en commun.

De 14 heures à 15 h. 30, conclusion des rapports de la matinée et séance de clôture par le délégué de la C. F. T. C., qui sera, si Dieu veut, à la demande de nos amis Nantais, C. Brouin, président de l'Union Régionale du Nord et de la Fédération de la Métallurgie.

Nous insistons tout particulièrement auprès de nos syndiqués pour qu'ils viennent nombreux assister aux différentes séances de cette journée, ainsi qu'au déjeuner.

Notre organisation fêtera, en effet, le 10^e anniversaire de sa fondation, et nous devons faire en sorte que cette date marque dans nos annales !

E. NICOLAS.

Si j'ignore mes devoirs par ma faute, si je n'ai pas voulu m'en instruire, si j'ai négligé de reconnaître mes obligations et d'être renseigné sur les exigences de mon état, je deviens responsable et coupable de tout le mal qui peut sortir de cette ignorance.

BAUTAIN.



Arbre de Noël

Le succès remporté par l'Arbre de Noël des Syndicats Chrétiens, l'an passé, nous incite à renouveler notre geste cette année.

Comme la dernière fois, le dimanche 30 décembre, nous organisons une grande fête enfantine pour nos petits, et en particulier pour ceux de nos chômeurs.

Mais rappelez-vous bien que cette fête est pour *tous nos petits*, et leurs parents prendront une grande joie à y assister.

Il y aura un Arbre de Noël superbe, beaucoup de jouets, de friandises et aussi des choses utiles.

Une partie récréative où l'on ne s'embêtera pas, déridera les plus moroses.

Notre fête de l'an dernier nous a fait connaître, et elle a amené nombre de sympathisants à nos organisations.

Vous aurez, le 30 décembre, l'occasion de montrer à tous que nous ne trompons personne ; vous aurez l'occasion de montrer la force des Syndicats Chrétiens.

Pour la C.F.T.C., tous présents à notre Arbre de Noël.

J. B.

SYNDICAT DE LA METALLURGIE

La Saint-Eloi

Les Métallurgistes de Saint-Nazaire ont fêté la Saint-Eloi le 2 décembre et ont tenu ce jour, leur Assemblée Générale statutaire.

Après la messe de 9 heures, célébrée en l'Eglise St-Gohard, pour les syndiqués vivants et défunts, nos camarades se sont réunis pour entendre le rapport d'activité du Syndicat au cours de l'année 1934.

En cette fin d'année, nous enregistrons une augmentation d'effectifs de 30 %, ce qui porte à 512, le nombre de nos inscrits.

Le chômage est en regression parmi nos syndiqués pour le placement desquels nous sommes fréquemment intervenus. Les allocations de chômage versées au cours de l'année s'élevaient à 12.500 fr.

Notre action relative à la protection des ouvriers exposés aux méfaits de la soudure à l'arc s'avère plus nécessaire que jamais. Il semble que nos démarches et nos enquêtes devraient aboutir sous peu, compte tenu des lenteurs administratives, à un résultat tant attendu par les ouvriers, à savoir, la reconnaissance comme maladie professionnelle des cas d'intoxication par le zinc et la détermination des mesures de protection susceptibles de sauvegarder la santé des ouvriers.

Après la réélection d'un tiers du Conseil et l'élection de nouveaux Conseillers, en vue de faire représenter toutes les corporations au sein du Conseil Syndical, la discussion s'est terminée autour du bordereau de salaires.

Le rapport financier donné par Bocquel, révèle une excellente gestion de la caisse et a été approuvé à l'unanimité.

Hélas ! notre camarade Bocquel passé au Syndicat des Employés, doit abandonner son poste. Aussi, est-ce avec regret que nous le laissons partir. Chauve, au nom de tous, le remercier de sa précieuse collaboration et de tout son dévouement.

Enfin, un repas en commun réunit un bon groupe de syndiqués sous le signe de la plus franche gaieté. Nos camarades Bodard, président des Em-ployés, et Thomère, trésorier des Jo-cistes, assistent à ces agapes et viennent sceller une fois de plus l'amitié qui réunit fraternellement Employés et Ouvriers, Syndiqués et Jo-cistes.

J. TERRIEN.

Autour du renouvellement du bordereau

Des réunions ayant pour but de demander aux ouvriers leur avis sur le renouvellement du bordereau sont organisées par Jouvance depuis la mi-novembre.

Et d'abord : pourquoi ce retard apporté au renouvellement de la convention ? Jouvance ne pouvait-il donc pas s'y prendre un mois plus tôt ? Ne cherchons pas, passons.

Au cours de ces réunions, Jouvance fait l'apologie de son action syndicale : c'est normal. S'il s'en tenait là, nous n'aurions rien à lui reprocher, mais il va plus loin : les « chrétiens amis de Paquet » reviennent sur le tapis, en bref nous sommes des ennemis de la classe ouvrière. D'un esprit borné ne cherchons pas autre chose. L'homme est politicien et pour lui, syndicalisme = politique.

A deux de ces réunions, nos camarades Beurel et Kergal ont pris la parole. Tous les deux ont exposé et justifié les principaux points de notre cahier de revendications. Le vote final étant absent, on ne peut dire dans quelle proportion les ouvriers étaient favorables à notre point de vue.

Jouvance, lui, a pris bonne note de nos suggestions... Il ne veut cependant pas de la majorité des heures supplémentaires, et surtout — et ceci en réponse à notre camarade Kergal qui lui formulait une demande de participation aux travaux de la commission mixte — il ne veut pas de la collaboration des chrétiens. Nous verrons bien si Jouvance en dira toujours autant.

Il est hors de doute que notre influence grandit dans les milieux ouvriers. Ou est-il, ce temps où le mot chrétien entraînait un rire général ? Aujourd'hui, dans les ateliers, on discute avec nous, on prend nos avis, parfois on demande à des syndiqués chrétiens de défendre certaines causes.

Allons mes camarades, à la propagande. De votre effort dépend l'avenir de notre Syndicalisme.

CHAUVE.

A nos camarades de Donges

A la demande d'un certain nombre d'ouvriers travaillant à Donges aux différentes sociétés pétrolières, une réunion sera organisée le dimanche 23 décembre par le Syndicat Chrétien de la Métallurgie de Saint-Nazaire.

Après un exposé sur la nécessité, les avantages et le rôle du syndicalisme en général, et du syndicalisme chrétien en particulier, une section, nous l'espérons, sera fondée.

Mes chers amis, je n'ai pas besoin d'insister sur l'importance et l'actuali-té de cette question du syndicalisme. Autour de vous on en parle suffisamment, et si vous n'avez pas voulu adhérer aux syndicats confédérés déjà existants, c'est que ceux-ci ne vous donnaient pas satisfaction.

Aussi est-ce pour vous permettre de vous grouper selon vos préférences que nous allons vers vous. Mes camarades, prenez bonne note de cette date du 23 décembre, et, en attendant que vous soyez convoqués par lettre, préparez le terrain, faites de la propagande autour de vous.

CHAUVE.

Elections prud'hommales

22 NOVEMBRE 1931
18 NOVEMBRE 1934

Contrairement à ce que me disait, salle des élections, un de nos camarades... d'en face, il ne paraît pas un bulletin de victoire dans nos journaux, en même temps qu'un autre dans le Journal officiel de nos adversaires.

Mais, tout de même, je ne puis m'empêcher de rapprocher les deux dates ci-dessus, et de confronter les résultats obtenus par les candidats respectifs de la C.G.T. et de la C.F.T.C., tout au moins en ce qui concerne la première catégorie, puisque nos camarades de la deuxième n'ont pas du faire front comme leurs amis de la première.

Penseraient-ils, par hasard, qu'ils ont moins besoin qu'eux d'être défendus ? Je ne le crois pas. Je leur demande de se ressaisir, et leur fait confiance, car ils en sont bien capables.

Mais, revenons à nos... résultats.

22 Novembre 1931 :
Candidat de la C.G.T. 180 voix
Candidat de la C.F.T.C. 99 voix

18 Novembre 1934 :
Candidat de la C.G.T. 168 voix
Candidat de la C.F.T.C. 111 voix

Eh bien ! ça... c'est du boulot, et du bon !

La C.G.T. perd 12 voix.
La C.F.T.C. gagne 12 voix.
Est-ce le succès ? Non.
Est-ce le chemin qui y conduit ? Oui.

Pour un Syndicat fantôme qui, au début de l'année comptait, d'après certain Cégétiste, six membres, dont je ne me rappelle plus combien de patrons, je dois reconnaître qu'il a bien travaillé et que, comme partout ailleurs, la doctrine sociale de la C.F.T.C. trouve des adeptes, ce que nous savions déjà par le nombre imposant de

FAITES TOUS VOS ACHATS A

LA CHARENTAINE

Télé. 123.28
NANTES
R. C. 553

Télé. 123.28
ST-NAZAIRE
R. C. 553

COMPAGNIE FRANÇAISE

NANTES
CONFECTIONS POUR DAMES
CHEMISERIE
BONNETERIE

LES PLUS IMPORTANTS RAYONS DE
TISSUS
LA MAISON QUI VEND LE MEILLEUR MARCHÉ

NANTES
RAYONS ABA PRIX
TOUS LES OBJETS USUELS
VENDUS AU-DESSOUS DE **10 FRANCS**

nouveaux syndiqués que 1934 aura enregistrés.

Aussi, je remercie bien sincèrement tous les amis qui nous ont fait confiance et leur demande de continuer. Le succès est à ce prix.

Dans trois ans, il y aura un renouvellement partiel pour les employés ; mais l'an prochain, ce sera au tour de nos ouvriers.

Aidons-les. Défendons la même cause. Faisons tout le possible pour forcer la victoire.

Alors nous vaincrons.
La fortune sourit aux audacieux.
Elle a commencé par sourire à nos camarades de la première catégorie, parce qu'ils ont été les plus courageux ; elle a souri à nos camarades du Nord.

J. BODARD,

Président du Syndicat des Employés.

Conférence de Marcel Poimboeuf

Les Syndicats Chrétiens d'Employés de St-Nazaire profitant d'une tournée de propagande de leur Secrétaire Général dans la région, avaient réussi, quoique son programme était déjà bien chargé, à la faire venir en notre ville, pour y mettre au service des militants chrétiens toute sa compétence de propagandiste.

Cette réunion était privée, et s'adressait uniquement à des militants. Aussi quelle ne fut pas leur joie de constater que la salle où avait lieu cette conférence était trop petite pour contenir les quelques deux cents amis du feu sacré, qui sont venus écouter la parole chaude et convaincante de Marcel Poimboeuf.

A 8 h. 30, entouré des bureaux des Syndicats, et après une courte présentation, Poimboeuf commença sa conférence.

Il se pencha sur les difficultés actuelles et sur le sort malheureux des chômeurs qui, certes pour la plus grande part n'ont rien fait pour l'être et préféreraient trouver du travail.

Quant au Syndicalisme Chrétien, ce n'est pas uniquement une machine à revendications au sujet des salaires, de l'hygiène, etc., c'est aussi une école de formation morale, et Poimboeuf se réjouit que certaines grandes idées qui sont nôtres soient entrées dans la réalisation.

Il constate en passant que nos Syndicats ne sont pas par essence en opposition avec les Syndicats patronaux, mais uniquement fondés pour rechercher le bien de la classe ouvrière dans la collaboration.

Quant au Corporatisme, il comporte la reconnaissance par l'Etat d'un Conseil National Economique sans lequel aucun projet économique ou aucun accord international économique ne saurait être passé.

Dans cet ordre d'idées, les Commissions départementales du travail sont déjà un premier pas sur la route du Corporatisme.

La s'est arrêtée la Conférence de Poimboeuf, mais la 2^e partie de cette réunion ne fut pas moins importante. Les militants ayant été invités à formuler des objections ou des demandes de renseignements, une discussion serrée eut lieu, au cours de laquelle furent envisagées les questions : des 40 heures, des heures supplémentaires, du chômage, de la représentation des Syndicats Chrétiens dans les Offices Nationaux, de la propagande et du recrutement.

Puis, après avoir constaté les succès des Syndicats Chrétiens et la parfaite entente entre eux-ci et les Jockistes, la séance est levée.

Devant le succès de cette réunion, les Syndicats Chrétiens se doivent d'en organiser d'autres semblables.

SYNDICATS FEMININS

Cercle d'Etudes

16 décembre : Cercle d'études mensuel, à 13 h. 30, au Siège Social, 25, place Marceau.

Sujet traité : l'Encyclopédie « Rerum Novarum » (Le Socialisme).

23 décembre : Réunion syndicale, à 9 h. 15, au Siège Social, 25, place Marceau.

Ordre du jour : Elections, renouvellement partiel du Bureau.

Toutes, vous le savez, le mois de décembre est un mois de réflexion, d'examen du bilan de l'année qui s'achève. Notre année syndicale ne vient que de commencer et cependant il est déjà très utile de jeter un coup d'œil en arrière, de voir ce que l'on a fait, pour le Syndicat, et ce que l'on aurait pu faire et que trop souvent on a omis par négligence ou égoïsme. Venez donc toutes aux réunions

annoncées, vous vous connaîtrez mieux les unes, les autres ; les efforts fournis encourageront les mains ardentes, et ainsi toujours nous travaillerons avec plus d'ardeur au développement du mouvement syndical chrétien, que nous voulons toujours plus fort et plus puissant.

La Présidente : M. R.

POITIERS

Elections Prud'homales

RESULTATS DES ELECTIONS DES 4 ET 11 NOVEMBRE (1^{re} Catégorie)

Chauveau (C. G. T.), 1^{er} tour, 40 voix ; 2^e tour, 137 voix, ELU.

Madelieu (C. G. T.), 1^{er} tour, 91 voix ; 2^e tour, 70 voix.

(2^e catégorie)

Jorand, c. s. (C. F. T. C.), 1^{er} tour, 67 voix ; 2^e tour, 55 voix.

Chauveau (C. G. T.), 1^{er} tour, 40 voix ; 2^e tour, 75 voix, ELU.

Nous perdons le quatrième siège gagné il y a trois ans.

Nous aurions pu passer sous silence les résultats de ces élections, et par le fait même cacher un échec. Ce n'est pas dans nos habitudes de taire la vérité, dit notre amour-propre parfois en souffrir.

D'ailleurs, la publication des résultats de ces élections ne peut qu'être profitable aux responsables — et ils se reconnaissent eux-mêmes, nous l'espérons — de cette situation, qui en tireront les leçons qui conviennent.

SYNDICATS FEMININS

Séances récréatives des 21 et 28 Octobre

Voici déjà qu'apparaît l'hiver et sa froideur, mais loin de se laisser engourdir, nos petites abeilles ont redoublé d'activité en préparant — fort bien ma foi — deux séances récréatives, destinées à remplir notre escarcelle.

Le choix des pièces jouées a été cette année, particulièrement heureux. La « Combe aux Oiseaux » est une pièce très attachante qui plaît beaucoup et peut être comprise de tout le monde. Quelques intermèdes pour peupler les entr'actes, et enfin une petite comédie « Vite et Bien », pour terminer fort gaie la soirée.

Une de ces séances a eu l'honneur d'être présidée par Mgr Mesguen, évêque de notre ville, lequel a bien voulu féliciter nos jeunes artistes et a, en quelques paroles bien senties, montré combien est nécessaire actuellement notre action sociale.

En résumé, ces séances ont donné entière satisfaction à ceux qui sont venus dans l'espoir de passer une agréable soirée et à nous aussi puisque nos ressources s'en trouveront augmentées.

NIORT

UNION LOCALE

Assemblée générale

C'est le 12 décembre prochain que nous tiendrons notre Assemblée Générale semestrielle, la seconde depuis notre fondation.

Tous les adhérents se doivent d'y assister, ils constateront la vitalité de nos organisations, dont l'activité ne fera que croître si chacun y apporte son concours effectif et sa sympathie agissante.

Tombola

Les gagnants sont invités à retirer leur lot à la Permanence, 9, rue des Ursulines, le dimanche, de 11 heures à midi.

Cotisations

Le Trésorier invite chaleureusement les syndiqués en retard dans le paiement de leurs cotisations à s'acquitter de leur dette.

Donc, passez le dimanche à la Permanence et mettez votre carte à jour.

Cercle d'Etudes

Mercredi 19 décembre prochain, 3^e séance d'Etudes, sous la direction de M. l'aumônier. Tous les adhérents y sont cordialement invités.

VENDEE

SYNDICAT DES SECRETAIRES DE MAIRIE

Causerie de M. Buquet

à la réunion du 25 Août 1934

LES ASSURANCES SOCIALES ET CERTAINES LOIS SOCIALES ANTERIEURES

L'application de la loi sur les assurances sociales a eu une répercussion sur l'application de certaines lois sociales antérieures. L'objet de la causerie d'aujourd'hui sera d'examiner :

1^o Les rapports entre les assurances sociales et les lois d'assistance ;

2^o Les rapports entre les assurances sociales et la loi sur les accidents du travail.

PREMIERE PARTIE

Dans cette première partie nous verrons les répercussions de la nouvelle loi sur l'assistance médicale gratuite, l'assistance aux femmes en couches et l'assistance aux vieillards.

a) *Assistance médicale gratuite.* Bien que cette question donne lieu à de nombreuses réclamations de la part des caisses d'assurances sociales il est important de l'examiner à votre point de vue.

Rien de changé dans le fonctionnement de la loi du 15 juillet 1893, seulement les caisses d'assurances sociales prennent en charge 80 % des frais occasionnés par les indigents assurés sociaux. En principe, cette intervention a pour but d'alléger les dépenses que représente l'A.M.G. pour les communes et les départements.

Pour permettre cette participation des assurances sociales il a fallu, pour les mairies, rechercher sur les listes de l'assistance médicale gratuite les indigents assurés sociaux, puis les classer en deux catégories : catégorie B : assurés totalement indigents ; catégorie A : assurés privés de ressources. Cette liste doit comprendre pour chaque assuré son numéro d'immatriculation, et autant que possible, le nom de la caisse à laquelle il est affilié.

Pratiquement, les mairies n'ont pas, en Vendée, de rapports avec les caisses d'assurances sociales. Néanmoins, il est de l'intérêt des communes de veiller à ce que tous les indigents assurés sociaux soient immatriculés aux assurances sociales et que leurs employeurs remplissent leur obligation légale du paiement régulier des cotisations ouvrières et patronales.

Aujourd'hui, et parmi vous, bon nombre de secrétaires de mairie sont correspondants des caisses d'assurances sociales, en exigeant l'application de la loi nouvelle en matière d'assistance médicale, ils peuvent contribuer efficacement à la compréhension et à la pénétration de la loi et de ses avantages dans nos campagnes.

L'assuré bénéficiaire de l'assistance médicale gratuite n'a rien à déboursier et il a droit, comme les autres assurés sociaux, aux prestations en argent (demi-salaire, etc.).

En plus des formalités prévues par la loi du 15 juillet 1893, les secrétaires de mairie encourageront les assurés indigents à faire parvenir à leur caisse un dossier maladie complet, ceci afin de faciliter la vérification des sommes demandées en remboursement par le Service de l'Assistance publique et pour permettre aux caisses de payer aux intéressés, s'il y a lieu, les prestations argent.

En ce qui concerne l'A.M.G. les secrétaires de mairie pourront relire avec profit les circulaires du 27 octobre 1930 et du 16 octobre 1933 adressées par M. le Préfet de la Vendée aux maires du département.

b) *L'assistance aux femmes en couches.* (Lois des 17 juin et 30 juillet 1913-23 janvier et 4 décembre 1917-24 octobre 1919).

Les femmes assurées qui ont droit aux prestations ne peuvent bénéficier de ces lois. Seules, les femmes non salariées et non assurées des assurés obligatoires peuvent en profiter si elles sont dans les conditions requises.

En cette matière, il est bon que les mairies soient sévères, les fraudes sur ce chapitre étant une véritable prime à la non observation de la loi sur les Assurances Sociales.

c) *Assistance aux vieillards.* (loi du 14 juillet 1905) :

Les assurés dont la rente à capital aliéné atteint 600 fr. n'ont droit à aucune allocation. Si la rente, par contre, est inférieure à l'allocation d'assistance la commune supporte la différence.

DEUXIEME PARTIE

Cette seconde partie sera plus courte que la première. Elle présente un certain intérêt car les secrétaires de mairie sont souvent interrogés sur cette question par les assurés sociaux ou par les employeurs. Les rapports entre la loi sur les accidents du Travail (loi de 1898) et les assurances sociales sont prévus par l'article 60 de la loi du 5 avril 1928 sur les Assurances Sociales.

Les assurances sociales ne couvrent pas les accidents du travail ni les maladies professionnelles.

L'assuré victime d'un accident du travail a droit aux prestations si pendant la période de traitement de l'accident il tombe malade (sous réserve d'avoir des cotisations régulières). L'assuré victime d'un accident du travail doit, pour conserver ses droits éventuels aux prestations, continuer de cotiser, au minimum, au moins de la première catégorie.

Enfin, si un assuré titulaire d'une rente d'invalidité, suite d'un accident du travail, vient à voir son taux d'invalidité augmenter par suite d'une maladie lui imposant une incapacité de travail de plus de 66 %, il peut toucher de sa caisse invalidité assurances sociales une rente complémentaire correspondant à l'augmentation du degré total de son invalidité.

En résumé et pour conclusion : La loi sur les assurances sociales complète certaines lois sociales antérieures ou vient en diminuer les charges. Les secrétaires de mairie ont un rôle social important à jouer en facilitant la connaissance et l'application de la loi des Assurances Sociales dans leur milieu. Ce faisant, ils agissent en bons chrétiens, en bons citoyens et en syndiqués éclairés.

R. BUQUET,

Directeur de la Caisse Primaire « La Providence de la Vendée ».

LA ROCHE-sur-YON

Journée sociale

Dimanche 25 novembre s'est tenue, à La Roche-sur-Yon, une Journée Sociale, organisée par les sections vendéennes de la C. F. P. et de la C. F. T. C.

Tout d'abord, soulignons que cette journée fut un véritable succès, le nombre des auditeurs ayant dépassé de beaucoup les espérances des organisateurs. De fait, c'est devant plus de 180 personnes que débuta la séance du matin, après la messe au cours de laquelle le R. P. Berne, de l'Action Populaire, exposa la doctrine sociale catholique. Le soir, la salle Gouvin était remplie, ce qui représentait au minimum 300 personnes.

La matinée fut consacrée à l'étude des principes et fut dirigée par Jules Zirnheld, président de la C. F. T. C.

Le premier, M. l'abbé Douillard, secrétaire diocésain de l'Action Catholique, exposa d'une façon magistrale les principes de l'Action Catholique, précisant ensuite le rôle de l'action sociale basée sur les principes de la doctrine évangélique, mais indépendante dans son organisation et dans son application matérielle.

Le R. P. Berne lui succéda, dans une fine causerie toute en nuances. Il insista beaucoup sur le fait que l'Eglise voulait, avant tout, que les Syndicats ou associations fussent animés de l'esprit de conciliation et de charité chrétienne et non d'un esprit de haine et de lutte systématiques.

M. le chanoine Massé, vicaire général, avait présidé cette première séance.

A 12 h. 30, un repas en commun fut pris à l'Hôtel de France, repas auquel assistèrent toutes les personnalités venues à cette Journée. Le tragique accident dont nous rendons compte d'autre part, venant d'être connu des congressistes, aucun discours ne fut prononcé. Seulement, une prière fut faite pour l'âme de la jeune défunte.

A 14 heures, les travaux reprennent à la salle Gouvin, sous la présidence de S. E. Mgr l'Evêque de Luçon, et furent dirigés par le R. P. Berne.

Entrant dans l'application des principes exposés dans la matinée, M. Fourmond, secrétaire de la Confédération Française des professions, dit à son tour la nécessité d'introduire à nouveau, dans la vie économique de la Nation, les principes moraux indispensables aux transactions honnêtes, et l'utilité de collaborer dans un esprit de justice avec les syndicats ouvriers. Il fit ressortir l'œuvre superbe accomplie en France par les disciples du « bon père » Léon Harmel.

L'orateur, qui s'exprima en termes particulièrement heureux, fut très applaudi.

La parole fut alors donnée à Zirnheld. Celui-ci, avec une maîtrise incomparable, retraça tout l'effort accompli par la C. F. T. C. Il détailla les points les plus saillants de son programme, détruisant l'affirmation d'adversaires qui prétendent confondre les Syndicats Chrétiens avec les Syndicats socialistes ou communistes. Il opposa, à ces derniers, les lois intangibles de la morale chrétienne qui s'impose à tous les hommes. Puis, il fit appel dans une sublime envolée, à cet esprit de collaboration et de compréhension mutuelle que préchait, dans la matinée, le R. P. Berne.

Ce dernier, avec une facilité déconcertante ainsi qu'avec une clarté lumineuse, résuma les travaux de la journée.

Mgr Garnier, après avoir convié, au cours de la soirée, les assistants à réciter un « De Profundis » pour Mlle Péquin, victime de l'accident d'automobile du matin, clôtura la séance en disant toute sa satisfaction pour cette journée sociale et en invitant ceux qui s'intéressent à l'action ouvrière et patronale à venir en grand nombre aux retraites fermées, organisées à Martinet.

LES SABLES D'OLONNE

Marcelle Péquin n'est plus

Nos Syndicats viennent d'être douloureusement éprouvés par la mort tragique de Marcelle Péquin, la dévouée secrétaire du Syndicat des Employés. Elle avait succédé à Mlle Vincent, appelée à une vie plus parfaite d'apostolat et disparue de nos rangs depuis quelques mois. Ce deuil nous est d'autant plus pénible que notre pauvre camarade se rendait à la Journée Sociale de La Roche-sur-Yon, animée d'un grand désir d'apprendre pour se mieux dévouer ensuite.

Des voitures ayant été gracieusement offertes par les membres de la C. F. P., nos amis des Sables au nombre de trois prirent place dans celle de M. Poupin, pharmacien. A quelques kilomètres des Sables, l'auto, par suite du mauvais état de la route, glissante ce matin-là, dérappa, franchit un fossé et se jeta dans la rivière, profonde à cet endroit de quelques mètres.

Grâce à l'héroïque dévouement du propriétaire de la voiture, blessé et épuisé, les deux autres victimes, M. Poupin, Président de l'Union Locale des Sables, et Mlle Renou, vice-présidente du Syndicat des Employés, purent être sauvées.

Les obsèques de Mlle Péquin furent célébrées mercredi matin 28 novembre, en l'église Saint-Michel des Sables, au milieu d'une très nombreuse assistance.

Dans notre deuil nous avons été accompagnés par M. Foulon, président de l'Union Régionale et Mlle Drouart, vice-présidente. Qu'ils veuillent bien trouver ici l'expression de nos remerciements émus.

Un grand nombre de syndiqués se trouvaient groupés autour du fanion endeuillé de l'Union Régionale de l'Ouest. Des fleurs nombreuses étaient portées par des jeunes filles, camarades de la défunte.

Nous demandons à tous des prières pour le repos de l'âme de notre jeune camarade.

N'oublions pas non plus nos amis qui, bien que protégés dans ce terrible accident, sont immobilisés pour quelque temps et souffrent cruellement en cette pénible circonstance.

Aux familles éprouvées, nous adressons l'assurance de notre chrétienne sympathie.

Une Syndiquée.

Zirnheld aux Sables

Certes, les syndiqués Chrétiens Sablais, ne se doutaient pas qu'un jour le Président confédéral de la C.F.T.C. serait venu aux Sables, dans le but d'y faire une conférence : ils ne se croyaient pas dignes d'un tel honneur. Car c'en est un en effet que Zirnheld nous fit samedi 24 novembre, où, au milieu d'une assistance hélas ! trop peu nombreuse, il nous donna une conférence du plus haut intérêt. Car, dire en une seule conférence ce qu'est la C.F.T.C., ce qu'elle veut, ce qu'elle fait, dire enfin la force qu'est cette C.F.T.C. en France, était une chose vraiment assez difficile. Et cependant cela fut fait de telle sorte que toutes les personnes présentes en furent enthousiasmées.

Mais, procédons avec ordre. La séance fut présidée par Belleval, qui avait bien voulu se charger de présenter l'orateur. La présentation fut faite de telle sorte qu'elle nous fit connaître des points importants sur la personnalité de l'orateur. Ainsi beaucoup ignoraient que Zirnheld était décoré de la Légion d'honneur et de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand. Décorations qui, à elles seules, dénotent les mérites du Conférencier.

Pendant plus d'une heure, Zirnheld nous tint suspendu à ses lèvres, et quand il arrêta de causer, chacun dut se dire : déjà fini !

M. Poupin remercia l'orateur et les personnes présentes, et tout particulièrement M. le Curé de Saint-Michel, qui avait bien voulu nous prêter sa belle salle.

Enfin Belleval eut le mot de fin pour féliciter les syndicats sablais de ce qu'ils avaient fait et de ce qu'ils veulent faire encore.

Et maintenant, puisque nous ne pouvons souhaiter plus éloquent et intéressant conférencier, nous souhaitons une chose : que Zirnheld revienne aux Sables. Et cette fois, pas une seule absence dans nos rangs...

L'UNION LOCALE.

LA ROMAGNE

Chômage partiel Assurances sociales

On nous demande, de la Romagne, quels versements pour les Assurances Sociales doit faire un ouvrier en chômage partiel, et à quelles prestations il a droit.

Pour bénéficier des assurances sociales, un ouvrier en chômage partiel doit verser au minimum 15 francs par trimestre. Si ses versements sont plus élevés, il sera classé dans la catégorie correspondant à ces versements.

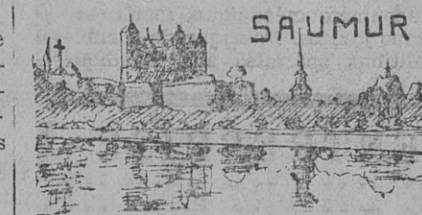
Exemple : Pour 15 francs de cotisations par trimestre : 1^{re} catégorie.

Pour 30 fr. de cotisations par trimestre : 2^e catégorie.

Pour 45 fr. de cotisations par trimestre : 3^e catégorie, etc...

L'ouvrier a droit ainsi aux prestations afférentes à la catégorie dans laquelle il se trouve classé. Il est fort regrettable que les ouvriers ne se soient pas résolus, il y a déjà longtemps, à former un syndicat à La Romagne. Indépendamment des autres avantages qu'ils en auraient retirés, ils auraient actuellement, comme par exemple au Longeron, une caisse de chômage qui leur rendrait les plus grands services.

Aide-toi, le ciel t'aidera. Cela ne nous empêche pas de rester tout de même à leur disposition : il n'est jamais trop tard pour bien faire.



SAUMUR

SYNDICAT DE LA METALLURGIE

La fête de la Saint-Eloi

Pour la première fois, le Syndicat de la Métallurgie a fêté son patron, saint Eloi. Cette heureuse initiative est due au camarade Neveu qui montra tout son attachement pour le syndicat, en organisant un concert de marque, qui obtint un très grand succès.

C'est en effet, le samedi 1^{er} décembre, à 20 h. 30, et en présence du député de Saumur, que commença cette soirée récréative, où chanteurs et monologues vinrent tour à tour divertir le public.

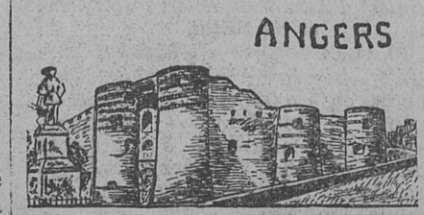
Puis, vers la fin de la séance, Claude Bachelier, l'éloquent propagandiste de notre Union Régionale, expliqua très rapidement le but du Syndicat et fit appel à la générosité des auditeurs pour qu'ils ouvrent tout grand leur portefeuille pour venir en aide aux « sans travail » du syndicat.

Le dimanche 2, à 9 h. 30, à la salle du Fort, et sous la présidence de Bachelier, les militants et dirigeants des Syndicats de Saumur se réunirent pour étudier la triste situation des ouvriers métallurgistes saumurois et préconiser quels remèdes le Syndicat peut y apporter. D'importantes résolutions furent prises. Soyons sûrs qu'elles porteront leurs fruits.

A 11 h. 15, à l'église Saint-Pierre la messe fut célébrée pour le Syndicat, et M. l'archiprêtre tint à louer le syndicalisme chrétien.

A midi, à l'Hôtel Naudin, les dirigeants du Syndicat, assistés de M. Elstou, employeur, et de Bachelier, s'assemblèrent autour d'une table que présidait M. le docteur Falguant, afin de s'y restaurer, tout en resserrant les liens fraternels qui nous unissent déjà.

Et à 16 heures, à la salle Carnot, notre camarade Bachelier exposa la doctrine du syndicalisme chrétien. Après avoir rappelé le rôle de



ANGERS

Etude et action syndicale

Dans le courant de novembre, les Bureaux des Syndicats ouvriers et employés se sont réunis, pour étudier la situation créée par la persistance de la crise.

Ils ont examiné l'étendue du chômage (complet et partiel), la garantie des salaires, le règlement des Assurances Sociales et des Allocations Familiales.

Divers abus signalés, tant en ce qui concerne la durée du travail, que les conditions dans lesquelles il est effectué, donneront lieu, après enquête, aux interventions qui s'imposent.

La situation du Textile a notamment retenu l'attention des Conseillers : tout sera mis en œuvre pour défendre les intérêts des ouvriers et employés de cette industrie.

Aux Employés

Attention ! veillez et prévenez votre bureau syndical dès que vous apprendrez que des commerçants employant du personnel auront l'intention d'ouvrir leurs magasins certains dimanches de ce mois.

Votre Syndicat fera le nécessaire pour obtenir le respect des conventions établies.

A prendre date

La réunion intersyndicale du Cercle d'Etudes ayant toujours lieu le troisième vendredi du mois, ce sera le vendredi 21 décembre qu'aura lieu la réunion mensuelle prévue. Sujet traité : les éléments constitutifs de la famille.

R. B.



Un savon complet !

Composé de savon parfait et d'oxygène, CROIX D'OR est un savon complet qui blanchit tout en lavant. Essayez-le !

SAVON POUDE CROIX D'OR

A LA VILLE DE REIMS
Maison de Confiance
PATRON
Opticien spécialiste
3, rue Thiers (près l'Hôtel-de-Ville)
NANTES
Exécution des Ordonnances de MM. les Oculistes
10 % de remise aux Membres des Syndicats Chrétiens

VINS MOUSSEUX EXTRA
pour familles, tombolas, kermesses
5 fr. 75 LA BOUTEILLE
Réduction 10 % par 100 bouteilles

GRAINETERIE
A. OLIVIER (syndiqué)
4 bis, Rue Vidé, NANTES
FARINES, PÂTES, GRAINS ET SEMENCES
Produits divers pour Jardins et Basse-Cour
5 % aux Syndiqués

Entreprise Générale de Menuiserie
Ancienne Maison JAHIER
COURRAUD & C^{ie}, S^{rs}
29, rue de Savenay - NANTES
Façonnage mécanique, moulures en tous genres, Fabrication de meubles Conditions spéciales aux Syndiqués

ENTREPRISE DE CHARPENTES

P. OHEIX
Avenue du Grand-Clos - NANTES (Boulevard Lelasseur)
Chantier : Rue de la Gourmette

MACHINES A COUDRE ET CYCLES STELLA
Luxueux Solides Bon marché
Garantis sur facture
Catalogues, renseignements, adresses des représentants et également
ATELIER DE REPARATION pour toutes marques de machines à coudre
FONTENEAU
21, Chaussée de la Madeleine, 21 NANTES
Succurs^{es} : ANGERS, ST-NAZAIRE

STUDIO CADÉ-FOTOPHON
NANTES. - 3, Rue de la Barillerie
entièrement modernisé, est le plus réputé
MARIAGES, SORTIES D'ÉGLISE, BANQUETS, etc...

Spécialité d'agrandissements et reproductions
Appareils et Produits Photographiques
de toutes les meilleures Marques
— TRAVAUX RAPIDES ET SOIGNÉS POUR AMATEURS —

ENTREPRISE GENERALE DU BATIMENT
FAVREAU & PAVAGEAU
Téléphone : 130.53
4, Place du Martray --- NANTES

BROUETTES EN TOUS GENRES PETITS TOMBEREAUX POUR ENTREPRENEURS BALADEUSES ET BABROUETS
Victor BLANCHET
71, rue Edgar-Quinet
Atelier : place de la Moutonnerie
Spécialité de roues : ferrées et non ferrées
TOUTES REPARATIONS
Remise aux Syndiqués
Téléphone : 310-56

PLATRERIE - DECORATION STAFF - FUMISTERIE
ANCELIN
Entrepreneur
49, rue de Bel-Air - NANTES
Téléphone : 117.49

ENTREPRISE GENERALE DE PEINTURES
L. CHATELLIER Père et Fils
L. CHATELLIER, Fils
SUCESSEUR
7, rue Paré - NANTES
Téléphone : 125.13

LA CAPITALISATION
Entreprise régie par la loi du 19 Décembre 1907
Bons d'Épargne
Versements et Tirages mensuels
B. FRANÇOIS
14, rue J.-J.-Rousseau, NANTES
Téléphone 127-78

ELECTRICITÉ
LUMIERE - FORCE - SONNERIES TELEPHONES T. S. F.
A. TOUVERON
15, rue Jean-Jaurès - NANTES
Téléphone 125.90

GRAVURE SUR METAUX
Artistique, héraldique, commerciale et industrielle. - Maison fondée en 1895
Jean TERRIEN
Fourniss^{es} d'Administrations Publiques et de l'Etat
10, rue Cacault - NANTES

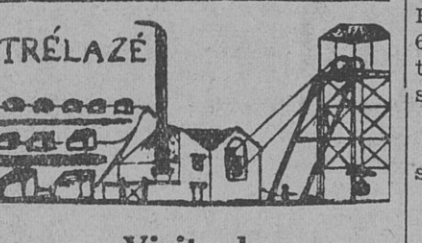
Timbres en caoutchouc et cuivre - Dateurs - Folioleuses - Timbres élastiques - Pochoirs - Plaques et lettres en émail - Gravure chimique Fournitures générales : encres, tampons, etc., etc...
RIPOCHE & C^{ie}
2, rue Pierre-Landais - NANTES
Téléphone 113.33

Transports Automobiles, Camionnage
Voitures pour Excursions
Mariages - Sociétés
Camions Autos Déménagements
Camionnettes pour Livraisons

CREDIT NANTAIS
Société Anonyme, Capital 30 Millions
Siège Social : NANTES, 4, r. Voltaire
Tél. 139.55 (4 lignes), 145.07 (1 ligne) - R. C. 129 B
Succursales : Brest, Châteaubriant, Lorient, Morlaix, Quimper, Vannes
41 Agences et Bureaux en Bretagne
T^{es} opérat. de Banque et de Bourse

L'Eglise à travers les siècles, et en particulier à la fin du siècle dernier, il nous expose vivement les causes de la crise et nous en développe les faux remèdes : le matérialisme et le socialisme. Puis, dans un langage éloquent, Bachelier nous trace la doctrine de notre C. F. T. C. et nous fournit des preuves de la perfection de la doctrine sociale catholique en nous rappelant les affirmations données maintes fois par des personnalités peu suspectes de cléricisme (Albert Thomas, Herriot, etc.) et termina en faisant appel à notre dévouement toujours plus grand pour qu'augmentent chaque jour le rôle et la force de la C. F. T. C.

Tous ceux qui ont suivi cette sainte Eloi de près en gardent un vivant souvenir, et ne manqueront pas de féliciter Moy, Viot et Neveu, les dévoués organisateurs de cette fête.



Visite de Charlemagne Broutin

Le mercredi 24 octobre, les Syndicats Chrétiens de Trelazé avaient le grand plaisir de recevoir chez eux Charlemagne Broutin, qui, accompagné de A. Bellevaire, donna, salle de la Providence, une conférence qui fut très goûtée des nombreux auditeurs, tant syndiqués que sympathisants.

Tout d'abord Bellevaire prit la parole pour montrer la nécessité du syndicat. Avec plusieurs exemples à l'appui, il démontra que l'ouvrier isolé (et hélas ! ils sont la grande majorité !) ne peut absolument rien opposer aux abus éventuels des employeurs, surtout quand il s'agit des grandes sociétés anonymes de notre époque. Il mit en comparaison la classe ouvrière qui néglige de se grouper tandis que les patrons, bien que puissants et forts n'hésitent pas à se syndiquer. Espérons que cet exposé si clair sera entendu des éternels hésitants, et les fera enfin sortir de l'indifférence où ils sont plongés depuis trop longtemps.

Puis notre camarade J. Lescaillor présente à l'auditoire Ch. Broutin, président de la Fédération Française de la Métallurgie et secrétaire de l'U. R. du Nord. Par le nombre des différentes commissions où Broutin est appelé à représenter le Syndicalisme Chrétien, il démontra l'activité de ce militant, véritable pionnier du Syndicalisme Chrétien. Aussi, quand notre ami dit que Pie XI en récompense de tant de dévouement fit Charlemagne Broutin chevalier de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, l'assistance applaudit-elle à tout rompre, comme, d'ailleurs, lorsque Broutin se lève pour prendre la parole.

Il dit tout d'abord sa joie d'être dans ce pays gris de Trelazé qui a tant de points communs avec son pays noir du nord.

Puis, abordant le sujet de sa conférence, pendant plus d'une heure il nous fit un remarquable cours d'histoire sur le Syndicalisme. Après avoir parlé des Corporations et de la période de misères qui suivit leur disparition, jusqu'à la loi de 1884, il mit en évidence les différentes évolutions de la C. G. T. où diverses tendances

ont toujours existé : tendance révolutionnaire, tendance politique, etc... Le conférencier cite des faits qui, notamment dans le Nord, se terminèrent si tragiquement. Il mit en comparaison avec cette organisation le Syndicalisme Chrétien né au lendemain de l'Encyclique Rerum Novarum, qui devait rester la véritable charte des Travailleurs Chrétiens. Après avoir montré les progrès faits par l'Union Régionale du Nord à l'aide de chiffres impressionnants qui démontrent éloquentement l'extension que prennent les Syndicats Chrétiens, Charlemagne Broutin termine en demandant à tous de se faire les apôtres du Syndicalisme Chrétien qui seul peut nous donner la paix sociale par sa doctrine de justice et de fraternité.

Cette conférence venant après celle que nous fit J. Catoire il y a deux ans, a obtenu un beau succès. Aussi souhaitons-nous que nos amis du Nord viennent plus fréquemment parmi nous.

Assemblée générale

L'Assemblée générale du Syndicat se tiendra au siège social, Salle de la Providence, le samedi 15 décembre, à 6 heures du soir. L'ordre du jour est très important : que chaque syndiqué se fasse un devoir d'y assister. Donc au samedi 15, tous présents. (Détail : si le temps l'impose, la salle sera chauffée !)

En passant !..

Depuis quelques jours je suis, comme beaucoup de camarades, sollicité par d'aimables petits vendeurs - ou vendeuses - d'acheter de ces vignettes que vous connaissez bien. C'est, paraît-il, l'époque annuelle, et c'est, d'ailleurs, bien organisé.

Combattre un fléau social par le produit de la vente de ces vignettes, c'est très bien. Mais également combattre certaines causes immédiates de ce mal social n'est pas à négliger, bien au contraire. C'est notre devoir à nous, Syndicats Chrétiens.

Parmi tant de causes, citons par exemple la sous-alimentation, le surmenage, le manque d'hygiène des ateliers. Sous-alimentation : en effet, le père de famille ne dispose que d'un salaire nettement insuffisant pour assurer d'une façon normale sa subsistance et celle des siens ; trop souvent les salaires ne sont que juste ce qu'il faut pour ne pas mourir de faim, et alors que devient le vêtement, le logement, les soins indispensables pour nos petits ?

Et la façon dont on oblige certains ouvriers à travailler ? Dans quelles conditions exécutent-ils leur rude labeur, dans les fonds des carrières d'ardoises par exemple ?

Quelles responsabilités pour certains employeurs !... Nous avons à lutter pour obtenir des salaires normaux qui donnent à tous le nécessaire en nourriture, logement, etc... A côté de cette insuffisance budgétaire, il y a d'autres causes à ce mal social et qui proviennent de l'ouvrier lui-même, telles que l'abus de l'alcool. En effet, il est navrant de voir souvent, le jour de la paie, un homme faisant des efforts pour maintenir à sa place son centre de gravité, alors que chez lui attendent depuis plusieurs heures la femme et les petits. Se rend-il compte, et pendant toute la quinzaine suivante la mère de famille sera obligée de compter tellement qu'il lui faudra rogner sur le nécessaire, afin de ne pas s'endetter. Et si malheureusement le fait se re-

produit, il lui faudra chercher le complément au dehors (à supposer qu'elle trouve du travail !) et abandonner à ses petits enfants. Voilà où vous allez camarades qui abusez de l'alcool sous toutes ses formes, ainsi que du tabac, du jeu, etc... Quelles responsabilités pour certains ouvriers !... Vendre des vignettes, c'est très bien... Lutter contre toutes les causes de ce terrible fléau de la tuberculose : l'insuffisance des salaires, le surmenage, le manque d'hygiène des ateliers, l'alcoolisme, les abus de toutes sortes, le chômage, le taupage, c'est beaucoup mieux encore !... A nous, Syndicats Chrétiens, d'y travailler.

Une Brochure, un Programme

Les Syndicats libres (C.F.T.C.) du Nord de la France viennent de faire paraître une brochure fort intéressante où se trouve développé un véritable programme de restauration chrétienne de l'ordre social. Ce programme est l'aboutissement d'un long travail collectif, à la fois audacieux et modeste, pénétré d'idéalisme et soucieux du réel. On peut se le procurer en écrivant à la Bourse Chrétienne du Travail, 1, rue Saint-Genois, à Lille. - Prix : 1 fr. 50.

Bibliographie

A la Bonne-Press, 5, rue Bayard, Paris (8^e).
LE TRESOR DES VIEILLES CHANSONS, recueilli et illustré par Kemor. 1^{re} partie : chansons et rondes, 2^e partie : vieux noëls et cantilènes. 58 morceaux. - Splendide album format 26x18, 112 pages, papier couché, illustrations en cinq couleurs à toutes les pages (153 gravures), couverture imagée en couleurs. Prix : 12 francs ; port, 1 fr. 50.

« Ouvrez soudain devant vos enfants, écrit « La Croix », ce trésor des vieilles chansons que vient d'édition la Bonne Presse : vous les verrez bondir et se précipiter. Page par page, des images ravissantes, en couleurs vives, et reproduisant les scènes les plus variées : jeux d'enfants, cavalcades, scènes champêtres, bergeries, rondes d'animaux enchantés, belles politesses ou prouesses d'autrefois, crèches de Noël, aventures de saints, etc... Tout cela se joint au plaisir délecté de 58 vieilles chansons, rondes et noëls qui remplissent ce beau volume. Et c'est sur un papier de luxe. Et c'est à un prix bien inattendu. »

SOUS LE COL BLEU. EUGENE CONORT (1896-1916), par le lieutenant de vaisseau A. Ducos. - Un volume in-16, format 18x10, 128 pages, couverture ornée d'un portrait en couleurs. Prix : 2 francs ; port, 0 fr. 45.

LES PORTES ANTIQUES, par M.-M. d'Armagnac. - Roman « Bijoux » format 18x10, 240 pages, couverture illustrée en couleurs. Prix : broché, 3 francs ; port, 0 fr. 45. Relié, 5 fr. 50 ; port, 0 fr. 65.

LA SECONDE VIE DU MAITRE, par Victor Féli. - Roman « Bijoux » format 18x10, 224 pages, couverture illustrée en couleurs. Prix : broché, 3 francs ; port 0 fr. 45. Relié, 5 fr. 50 ; port, 0 fr. 65.

L'ARGUS DE LA PRESSE « VOIT TOUT », fondé en 1879, DOYEN des Bureaux d'extraits de Presse, 37, rue Bergère, PARIS, lit et dépuille, par jour, plus de 20.000 Publications dans le Monde entier, dont il envoie les articles sur tous noms et questions qui lui sont indiqués.
L'ARGUS édite L'ARGUS de l'OFFICIEL qui peut donner tous les votes des hommes politiques.
L'ARGUS peut procéder à toutes Recherches Rétrospectives.
L'ARGUS établit tous devis de publicité, et se charge des insertions dans les journaux.
L'ARGUS DE LA PRESSE - Doyen des Bureaux d'extraits de Presse - prépare la Septième édition de « NOMENCLATURE des JOURNAUX et REVUES en LANGUE FRANÇAISE PARAISSANT dans le MONDE ENTIER ».

Ce sera un volume très documenté de plus de 1.300 pages.
Les Journaux et Périodiques qui désirent y figurer peuvent s'adresser à L'ARGUS, 37, rue Bergère, PARIS.
Pour rire un peu
- Papa, c'est vrai ce que dit ce livre : qu'il y a des bêtes qui changent de fourrure tous les ans ?
- Tais-toi, malheureux ! Tu ne vois pas que ta mère pourrait t'entendre ?

MESSAGERIES DE L'OUEST Pour votre CAFE servez-vous du **COF'S**
Quai de la Fosse, NANTES
Téléphone : 140-14
Services de voyageurs entre Nantes, Basse-Indre, Indret, Couëron et Le Pellerin
Service de voyageurs et marchandises entre Nantes, Paimboeuf et Saint-Nazaire
Passages d'eau de Basse-Indre à Indret, Paimboeuf à Donges et Saint-Nazaire à Mindin
Visitez Belle-Île, la perle de l'Océan

GRAND MAGASIN DE NOUVEAUTES
Ed. Guimbaud et Ch. Texier
7, Place du Marché, POITIERS
Spécialité de LAINAGES et SOIERIES
TOILES -- BLANC -- CONFECTIONS
Du Choix de la Qualité Des Prix avantageux
MAISON DE CONFIANCE. - ENTREE LIBRE

Une garantie : La Marque. Le premier des boulets anclés est barré aux deux extrémités. C'est le plus répandu. Quelle meilleure preuve de qualité !
LE BOULET BARRÉ
EXTRÉMITÉS

FABRICATION BLANZY-OUEST
CHARBONS SÉLECTIONNÉS
LIVRAISON A PARTIR DE 200 KILOS
3, Place de la Petite-Hollande, 3. - NANTES
Tél. 122-40

LEGROS TAPISSIER
32, rue Villès-Martin, ST-NAZAIRE
SES MEUBLES SA TAPISSERIE SA LITERIE
Tél. 4.08 R. C. 7.225
Livraison gratuite dans la région
Réduction accordée 5 %
HORLOGERIE - BIJOUTERIE
G. ROBIN
19, rue du Palais, ST-NAZAIRE
BIJOUX POUR MARIAGES
Atelier de Réparation
SES CHOIX SES PRIX
Réduction 5 % aux Syndiqués

POUR TOUS VOS IMPRIMES
Consultez
L'IMPRIMERIE DU « COURRIER »
24, RUE DU PALAIS, à SAINT-NAZAIRE
Il vous sera répondu le jour même

TRANSPORTS DROUIN FRERES
Services réguliers Voyageurs
Services Rapides et Groupages
Camionnages - Déménagements
20 ANNEES D'EXPERIENCE

LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH
Maison Louis LANDAS
Place Marceau et Rue du Palais SAINT-NAZAIRE
Maison spéciale pour les Livres et Objets de Piété
PAPETERIE. - MARQUINERIE
Imagerie et Souvenirs Bretons
Réduction 5 % aux Syndiqués
Pour tous vos ACHATS et VENTE D'IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE adressez-vous au CABINET
R. HELOCO
5, rue du Dolmen et 23, rue de la Gare à SAINT-NAZAIRE Tél. 4-64
Renseignements gratuits

pour vos de/ins publicitaires/ adre/ez-vo/ à
Charles Nomualk
Affiches - dépliant/ - etc

RÉAU
UNE GARANTIE D'ÉLÉGANCE ET DE QUALITÉ
BONNETERIE CHEMISERIE MERCERIE SOIERIE
23 et 25, rue Gambetta, POITIERS

LES MEUBLES ROBERT
7-14, Rue Copernic, 7-14. - NANTES
Notre CHAMBRE Réclame en 140 c/m
ARMOIRE
3 portes ouvrantes, LIT DE MILIEU, LISEUSE dessus marbre, SOMMIER, MATELAS pure laine. Traversin, deux Oreillers
Les 8 pièces 1.495
En ronce de noyer à partir de... 1.950
10 % de Réduction aux Syndicats des Travailleurs Chrétiens
CATALOGUE SUR DEMANDE. - LIVRAISON FRANCO

VISITEZ A NANTES DEECRÉ LE PLUS MODERNE DES GRANDS MAGASINS